

# LA FRANCE ASSOCIATIVE EN MOUVEMENT

**16<sup>ème</sup> édition  
Septembre 2018**



Cécile BAZIN – Marie DUROS – Floriane LEGRAND

Guillaume PREVOSTAT – Jacques MALET

**Avec le soutien de la MACIF**



# L'essentiel

Présent dans le cœur et dans le quotidien des Français, le secteur associatif compte aussi dans l'emploi et l'économie du pays. Les chiffres actualisés de cette 16<sup>ème</sup> édition annuelle de *La France associative en mouvement* le confirment.

- 1,3 million d'associations en activité
- 70 000 créations entre septembre 2017 et août 2018
- 13 millions de bénévoles
- 80 000 jeunes volontaires en service civique
- 1 844 000 salariés dans 163 400 associations employeurs
- 400 000 salariés de plus que le secteur des transports ou que celui de la construction
- 9,7% des salariés du secteur privé
- 39,2 milliards d'euros de salaires distribués en 2017

Au bilan de cette année 2017, quelques turbulences attendues, mais aussi une belle résistance et un volontarisme évident, sans boudier quelques signes d'espoir.

## **Une année marquée par quelques difficultés**

Le moral des responsables associatifs, observé chaque année, montre que la proportion des associations en grande difficulté a diminué. Sans risque d'erreur, cela traduit la disparition de bon nombre d'entre elles, de l'ordre de 25 000. De sorte que pour la première fois, le nombre d'associations en activité n'a pas progressé en 2017, se situant aux environs de 1 300 000.

Ces mêmes responsables sont plus nombreux à se montrer inquiets au sujet des finances de leur association (46% contre 41% en 2017) ; au contraire, un peu moins au sujet du bénévolat (51% contre 55% en 2017), comme s'ils avaient tenté de compenser ces difficultés en demandant un peu plus à leurs bénévoles, et/ou en intensifiant l'appel à de nouvelles recrues.

Sur le plan de l'emploi, le secteur associatif marque le pas, après quatre années de croissance (2012-2016) dans un contexte morose. En effet, les associations employeurs ont vu leurs effectifs en légère régression en 2017 (- 0,1%), ce qui tranche avec une évolution plus favorable de l'ensemble du secteur privé (+ 0,9%). Deux secteurs souffrent davantage : la culture et l'aide à domicile.

Entre 2012-2016, 10 800 associations, en moyenne annuelle, ont cessé d'employer des salariés. Elles sont 12 500 en 2017. Inversement, moins de 6 500 ont franchi le pas en devenant employeurs, pour près de 8 000 en moyenne annuelle au cours de la même période antérieure.

## **Résistance, volontarisme et signaux positifs**

En dépit de la suppression de nombreux contrats aidés, les effectifs salariés se sont maintenus dans les associations et ils représentent toujours près d'un emploi privé sur dix. Les tendances observées dans le secteur privé se vérifient aussi dans les associations. Les contrats de travail dits « longs » (plus d'un mois) ont augmenté tout au long de l'année 2017 et au cours du premier semestre 2018. Parmi eux, la proportion des CDI est passée de 24% au début 2017 à 29% au début 2018.

Plus de 60% des responsables associatifs ont des projets ou envisagent des activités nouvelles pour cette année qui s'ouvre (2018-2019). Le nombre de créations reste à un niveau élevé, supérieur à 70 000, entre septembre 2017 et août 2018, signe que le contexte ne décourage pas les porteurs d'initiatives.

Cette étude nationale est prolongée par dix-sept panoramas régionaux réalisés à partir des mêmes données et selon les mêmes méthodologies<sup>1</sup>:

- Journal officiel et tribunaux d'instance d'Alsace Moselle pour le suivi des créations d'associations
- ACOSS-URSSAF et Mutualité sociale agricole pour le bilan de l'emploi
- Enquête R&S annuelle d'opinion des responsables associatifs auprès de 2 062 responsables d'association, entre le 15 mars et le 25 avril 2018

<sup>1</sup> Les [Essentiels de la vie associative en département](#) seront également actualisés prochainement, à partir de ces mêmes données.

# Sommaire

<b>CHAPITRE I – LA DYNAMIQUE DE CREATIONS D’ASSOCIATIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>1 – LE SUIVI ANNUEL</b> .....	<b>5</b>
<b>2 – UNE GRANDE DIVERSITE D’OBJETS</b> .....	<b>6</b>
<b>3 – LES OBJETS SECONDAIRES</b> .....	<b>8</b>
<b>4 – APPROCHE INEDITE DE LA SAISONNALITE</b> .....	<b>9</b>
<b>5 – LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE DANS LES TERRITOIRES</b> .....	<b>10</b>
<b>6 – COMBIEN D’ASSOCIATIONS ACTIVES ?</b> .....	<b>12</b>
<b>CHAPITRE II – BENEVOLAT ET VOLONTARIAT</b> .....	<b>13</b>
<b>1 – COMBIEN DE BENEVOLES EN FRANCE AUJOURD’HUI ?</b> .....	<b>13</b>
<b>2 – DE PROFONDES MUTATIONS</b> .....	<b>14</b>
<b>3 – UN REEL POTENTIEL</b> .....	<b>15</b>
<b>4 – LE VOLONTARIAT</b> .....	<b>16</b>
A – UN DISPOSITIF EN PLEIN DEVELOPPEMENT .....	<b>16</b>
B – UN LARGE POTENTIEL SOUS RESERVE D’UN ACCOMPAGNEMENT .....	<b>18</b>
<b>CHAPITRE III – L’EMPLOI DANS LES ASSOCIATIONS</b> .....	<b>19</b>
<b>1 – INTRODUCTION METHODOLOGIQUE</b> .....	<b>19</b>
<b>2 – LES CHIFFRES CLEFS DE L’ANNEE 2017</b> .....	<b>20</b>
<b>3 – L’EMPLOI ASSOCIATIF EN MOUVEMENT</b> .....	<b>20</b>
<b>4 – L’EMPLOI ASSOCIATIF EN TROIS DIMENSIONS</b> .....	<b>21</b>
<b>5 – UN SALARIE PRIVE SUR DIX ET UNE EVOLUTION PLUS FAVORABLE</b> .....	<b>21</b>
<b>6 – LA PART DU SECTEUR ASSOCIATIF DANS LES TERRITOIRES</b> .....	<b>22</b>
A – UNE APPROCHE REGIONALE .....	<b>22</b>
B – LA PART DU SECTEUR ASSOCIATIF DANS LES DEPARTEMENTS .....	<b>23</b>
<b>7 – LES EFFECTIFS SALARIES SELON LES DIFFERENTES ACTIVITES ASSOCIATIVES</b> .....	<b>24</b>
A - UNE REPARTITION AFFINEE PAR SECTEUR D’ACTIVITES .....	<b>24</b>
B – REPARTITION FINE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALARIES .....	<b>25</b>
C - UNE EVOLUTION CONTRASTEE .....	<b>26</b>
<b>8 - RESISTANCE ET RENOUVELLEMENT REGULIER DES EMPLOYEURS</b> .....	<b>27</b>
A – APPROCHE GENERALE .....	<b>28</b>
B – LES EVOLUTIONS AU SEIN DES ASSOCIATIONS .....	<b>29</b>
C – TENIR COMPTE DE L’ENSEMBLE DES MOUVEMENTS .....	<b>30</b>

<b>9 – LE RENOUVELLEMENT DES SALARIES .....</b>	<b>31</b>
<i>A – L’EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS DE PLUS D’UN MOIS.....</i>	31
<i>B – PROPORTION DES CONTRATS A DUREE INDETERMINEE .....</i>	32
<b>10 - UN ENSEMBLE NON LUCRATIF QUI INTEGRE LES FONDATIONS .....</b>	<b>33</b>
<b>CHAPITRE IV – LE MORAL DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS .....</b>	<b>34</b>
<b>1 – LE BAROMETRE ANNUEL .....</b>	<b>34</b>
<b>2 – QUELS PRONOSTICS POUR LA RENTREE D’AUTOMNE ?.....</b>	<b>35</b>
<b>3 – LES SUJETS D’INQUIETUDE.....</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>38</b>

#### **RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d’experts au service de toutes les formes de solidarités.**

Association sans but lucratif, R&S s’est donné pour objectif d’apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux menés et publiés par ailleurs.

Elle s’appuie sur des données provenant d’organismes officiels (Journal officiel, ACOSS-URSSAF, Mutualité Sociale Agricole, Direction générale des Finances publiques...) et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications qui sont en libre accès sur [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org).

Cette étude annuelle s’accompagne de plusieurs publications régulièrement actualisées :

- *Les chiffres clés de la vie associative* à l’échelle des 17 régions, avec le soutien de l’association Régions de France
- *Les essentiels de la vie associative*, pour chacun des départements, en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
- *Le bilan national du secteur sanitaire et social non lucratif*, et ses déclinaisons régionales, en partenariat avec l’UNIOPSS et le Centre de Ressources Social Médico-social et Santé.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l’Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d’argent.

# Chapitre I – La dynamique de créations d’associations

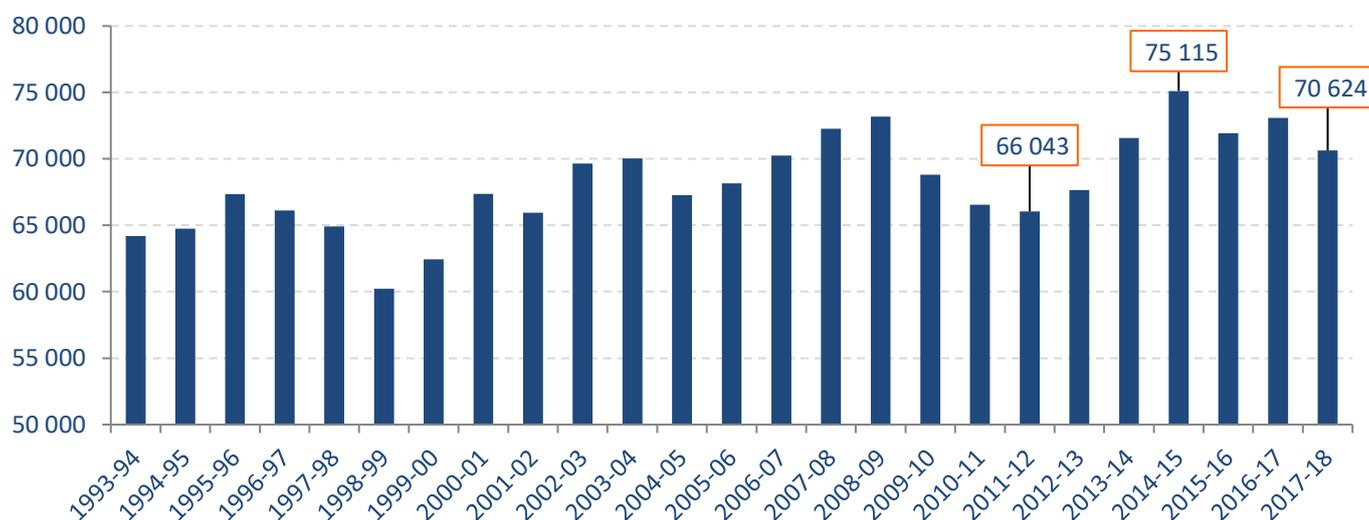
Comme chaque année, un suivi très régulier des créations d’associations publiées au Journal officiel<sup>2</sup>, permet de faire un bilan annuel, correspondant à l’année associative. Elle est délimitée par la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l’année suivante. Nous avons clairement démontré l’intérêt de cette démarche, calée sur la réalité du terrain, d’une part, et permettant d’éviter le biais statistique que nous avons pointé en fin d’année civile.

Pour les associations relevant du droit local, cette recherche donne lieu à des échanges avec les 16 tribunaux d’instance des départements de Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin assurant depuis 2015, le greffe de ces créations<sup>3</sup>.

## 1 – LE SUIVI ANNUEL

Le nombre de créations, observé ici sur un quart de siècle, marque des vagues successives. Après un creux de quatre années, observé au cours de la période 2009-2013, les dernières années marquent un nouvel élan, dominé par le record de 75.000 nouvelles associations, apparues en 2014-2015.

Graphique 1 – Evolution du nombre de créations d’associations



Sources : Journal Officiel et tribunaux d’instance de Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Si l’on fait la moyenne des cinq dernières années, on parvient à un bilan de l’ordre de 72 500 créations, qui contraste avec la moyenne des cinq années précédentes, qui s’élève à 68 500. L’année 2011-2012 présente le plus bas de cette période, suivie de trois années d’évolutions positives nettement marquées. L’année suivante 2014-2015 constitue un record sur l’ensemble de la période, avec plus de 75 000 associations nouvelles. Le nombre de créations ralentit un peu depuis, tout en restant supérieur à 70 000 en 2017-2018.

Cette dynamique de création des dernières années peut être le signe d’un élan solidaire, un mode d’expression de la société civile en quête d’action. Elle peut aussi s’expliquer par le besoin d’activité et le fait que bien des porteurs de projets s’appuient sur le statut associatif pour créer leur emploi, fut-il précaire dans un premier temps, comme en témoignent souvent les maisons des associations.

<sup>2</sup> Nous remercions Séverine Balloux de la direction de l’information légale et administrative (services du Premier ministre) pour sa disponibilité et les informations utiles qu’elle transmet à notre équipe pour une bonne exploitation des informations légales sur les associations.

<sup>3</sup> Prise en application de la loi relative à l’économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, l’[ordonnance \(n°2015-904\)](#) du 23 juillet 2015 simplifie les procédures de création, de transformation, de déclaration et d’agrément des associations et des fondations. L’ordonnance aligne le régime du droit local applicable en Alsace-Moselle sur celui de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Elle transfère au tribunal d’instance le soin de statuer sur la régularité de l’objet social et supprime le pouvoir d’opposition a priori du préfet à l’inscription d’une association. L’absence de suivi de la part des préfectures nécessite désormais de contacter les 16 tribunaux d’instance au lieu des trois préfectures.

Quant au ralentissement observé en 2017-2018, correspond-il au début d'un nouveau cycle moins faste ? Il est pour partie lié à la baisse du nombre de créations dans le domaine politique, après une année 2016-2017 marquée par les élections présidentielles et législatives<sup>4</sup>. Mais doit-il être rapproché des premiers signes de reprise économique et de l'emploi ? ... Quelles qu'en soient les hypothèses, on peut se réjouir de cette liberté d'associations offerte par la loi 1901, tout en reconnaissant les risques de concurrence qui existent entre ces associations de plus en plus nombreuses, face à une ressource financière qui se tarit, et une ressource humaine bénévoles qu'elles doivent de plus en plus « séduire », motiver et fidéliser.

## 2 – UNE GRANDE DIVERSITE D'OBJETS

### PRECISIONS METHODOLOGIQUES :

Les associations nouvellement créées sont déclarées au greffe des associations : préfectures, sous-préfectures, services déconcentrés du ministère en charge de la vie associative, ou encore registres des associations des tribunaux d'instance en Alsace-Moselle. Lorsqu'elles ont leur siège en dehors de ces trois derniers départements, elles sont inscrites au répertoire national des associations (RNA) et leur déclaration donne lieu à une publication au Journal officiel. Un identifiant leur est attribué et elles sont répertoriées, à la lecture de leur objet, sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous-thèmes très ciblés (près de 300 au total).

Une même association peut figurer sous deux thèmes. Cette possibilité permet, le cas échéant, de l'identifier selon deux approches différentes, dans les pages « Associations » du site du Journal officiel. Par exemple, une association de *recherche médicale* peut être repérée sous le thème *santé* ou sous le thème *recherche*. Jusqu'en 2017, notre analyse des objets des associations s'appuyait sur les « inscriptions » des associations. Nous disposions ainsi d'un nombre plus important d'inscriptions que de créations d'associations.

Pour cette nouvelle édition, grâce aux liens permanents entretenus avec les services compétents, nous disposons, pour chaque création d'association, de son objet principal, de son éventuel objet secondaire, de la date de sa création et de son implantation géographique. Nous sommes donc en mesure d'observer les objets des associations, notamment à partir du thème principal affecté à chacune d'elles.

Cette nouvelle analyse s'appuie sur une période significative de trois années, comportant plus de 213.000 créations.

**Cette nouvelle approche du sujet interdit toute comparaison avec nos présentations antérieures.**

Cette présentation donne une image précise des objets principaux des associations nouvelles, à partir de leur ventilation selon les 29 grands thèmes. Elle est construite sur les créations enregistrées sur trois ans, et présentées en moyenne annuelle pour lisser les éventuelles variations d'une année sur l'autre. Il met en évidence les dix groupements retenus par R&S, dans ses publications régionales et départementales.

Quelques mots au préalable, sur la période retenue des trois années associatives les plus récentes : la lecture année par année, montre peu de différences dans la répartition présentée dans le tableau suivant. On retiendra surtout une forte augmentation des créations d'associations enregistrées sous le thème « *activités politiques* », au cours de l'année 2016-2017, période au cours de laquelle les campagnes présidentielle et législatives battaient leur plein. Plus d'un millier d'associations de « *Soutien et financement de partis et de campagnes électorales* » sont venues s'ajouter aux quelques centaines d'associations répertoriées chaque année, sous les autres sous-thèmes de cette catégorie, à savoir « *Action politique globale* », « *Action politique locale* », « *Activités citoyennes européennes* », « *Activités politiques* » ou encore « *Associations à caractère politique général* ». Alors qu'environ 1% des associations nouvelles ont été enregistrées sous « *Activités politiques* » en 2015-2016 et 2017-2018, elles correspondent à 2,7% des associations créées en 2016-2017, portant la moyenne sur 3 ans à 1,6% dans le tableau suivant.

<sup>4</sup> On verra plus loin que ces élections ont donné lieu à une forte augmentation du nombre de créations sous ce thème. Environ 1300 associations ont été créées à cette occasion, entre le deuxième semestre 2016 et le premier semestre 2017.

Tableau 1 : Répartition des créations, selon le thème principal affecté par les greffes des associations

Les 10 thèmes groupés R&S	Les 29 thèmes principaux du Répertoire national des associations	Nombre moyen de créations	Répartition en %
Culture	Culture, pratiques d'activités artistiques, culturelles	16 970	24,0%
Sports	Sports, activités de plein air	11 611	16,3%
	Chasse pêche	786	1,1%
Loisirs	Clubs de loisirs, relations	5 792	8,1%
	Action socio-culturelle	2 477	3,5%
Social	Interventions sociales	1 146	1,6%
	Services familiaux, services aux personnes âgées	998	1,4%
	Associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat	3 230	4,5%
Santé	Santé	2 746	3,9%
	Services et établissements médico-sociaux	401	0,6%
Amicales - entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)	5 303	7,4%
Education - formation	Education formation	4 191	5,9%
Environnement	Environnement, cadre de vie	2 681	3,8%
Economie	Conduite d'activités économiques	812	1,1%
	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	1 951	2,6%
	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques, vie locale	1 323	1,9%
Autres	Armée (dont préparation militaire, médailles)	238	0,3%
	Clubs, cercles de réflexion	907	1,3%
	Activités politiques	1 104	1,6%
	Activités religieuses, spirituelles ou philosophiques	891	1,3%
	Information communication	1 305	1,8%
	Justice	78	0,1%
	Logement	408	0,6%
	Préservation du patrimoine	1 255	1,8%
	Recherche	319	0,4%
	Sécurité, protection civile	207	0,3%
	Tourisme	159	0,2%
	Défense de droits fondamentaux, activités civiques	826	1,2%
	Domaines divers, domaines de nomenclature SITADELE à reclasser	968	1,4%
	<b>Total</b>	<b>71 084</b>	<b>100,0%</b>

Source : Journal officiel, créations déclarées trois ans (2015-2016, 2016-2017, 2017-2018). Traitement R&S. **Lecture** : En moyenne, au cours des trois dernières années, 23,9% des associations nouvelles ont été enregistrées sous le thème principal « Culture ».

La répartition présentée dans ce tableau, à partir des 29 thèmes du répertoire national des associations, montre que plus de la moitié des créations concernent ce que l'on peut appeler l'animation, qu'elle soit *culturelle* (24%), *sportive* dont chasse et pêche (16,3% + 1,1%), ou encore de *loisirs* sous les thèmes « *clubs de loisirs* », et « *action socioculturelle* » (8,1% + 3,5%). On peut ajouter diverses associations répertoriées sous le thème « *amicales, groupements affinitaires, d'entraide* » qui réunit les « *organisations de professions* » et les « *associations de personnel d'entreprise (hors syndicales)* », les « *groupements d'entraide et de solidarité* », les « *amicales de personnes originaires d'un même pays ou d'une même région* », les « *associations féminines* », les « *associations d'entraide et de solidarités des personnes homosexuelles ou en situation de handicap* » ou encore les « *associations de classe d'âge* ».

Cette présentation détaillée montre la finesse de la nomenclature, en vigueur depuis 2007. Autre exemple pris dans la culture : outre les différentes activités artistiques et culturelles, on trouve « *la promotion de l'art et des artistes* », les « *loisirs scientifiques et techniques* », les « *langues, dialectes et patois* » et les « *arts de la rue* ».

Dans le sport, 37 disciplines différentes sont recensées aux côtés des rubriques transversales de l'« *arbitrage* », des « *associations multisports locales* », « *scolaires* » ou « *en entreprise* », de « *la gestion des équipements sportifs et de l'organisation de rencontres* », des « *associations pour la promotion du sport* » et des « *activités de plein air* ». Un regard sur les créations enregistrées ces trois dernières années dans ce domaine, permet de dénombrer un millier d'associations nouvelles proposant des activités de marche sportive (randonnée pédestre, raid, trekking, course orientation), des sports de combat (boxe, kick box, boxe thaï, lutte) ou encore des clubs de cyclisme. Les clubs de

football arrivent en tête avec plus de 2000 créations ces trois dernières années, devant la gymnastique (dont gymnastique d'entretien, éducation physique, yoga, aérobic) et l'équitation (dont hippisme, course camarguaise, landaise) qui ont enregistré chacun environ 1500 associations nouvelles.

Au total, le Répertoire national des associations comprend 297 sous-thèmes répartis dans les 29 thèmes du précédent tableau. Hormis les activités religieuses, spirituelles ou philosophiques, chaque thème fait l'objet de plusieurs distinctions et peut être analysé de façon détaillée, en fonction des attentes et des besoins d'informations de la part des acteurs et des décideurs.

Une approche globale est ici retenue, regroupant certains des 29 thèmes du Répertoire national des associations. Elle facilite la lecture et permet de rapprocher les tendances nationales et la répartition à l'échelle des régions et des départements. Ces dernières sont reprises dans les publications annuelles consacrées à chaque territoire, en libre accès sur notre site.<sup>5</sup> Les dix grands thèmes retenus par R&S concentrent 88% des créations d'associations, les 12% restants réunissent 13 thèmes représentant chacun entre 0,1% des créations (sous le thème « justice ») et 1,8% (sous le thème « préservation du patrimoine »).

Ces regroupements, mentionnés en première colonne du précédent tableau, permettent d'observer facilement les spécificités de certains territoires. A titre d'exemples, dans ces quelques départements, sur la période récente :

- Il se crée davantage d'associations culturelles à Paris, en Ile-et-Vilaine, dans les Alpes-Maritimes et dans les Bouches-du-Rhône (plus de 28% des créations pour 23,9% en moyenne nationale) ; davantage d'associations de loisirs dans l'Aude et l'Ardèche (plus de 20% pour 11,6%).
- L'éducation – formation dépasse 10% des créations en Mayenne et dans le Nord (5,9% en moyenne nationale).
- La Creuse se détache nettement des autres départements par une proportion d'associations de protection de l'environnement proche de 10% (3,8% en moyenne nationale), alors que le Tarn-et-Garonne affiche un score équivalent dans le domaine économique (5,7% en moyenne nationale).
- Haute-Marne, Corse et Savoie sont les départements les plus « sportifs », au regard des créations d'associations (près de 30% de créations dans le sport pour 17,4% en moyenne nationale).
- La Mayenne et les Yvelines arrivent en tête pour les créations dans le domaine social (14% environ pour 7,5% en moyenne) ; le Pas-de-Calais et la Meurthe-et-Moselle dans le domaine de la santé (plus de 6% pour 4,5% en moyenne nationale).

### 3 – LES OBJETS SECONDAIRES

#### PRECISIONS METHODOLOGIQUES :

Les associations nouvellement créées peuvent se voir attribuer un objet secondaire, en plus de leur objet principal. Et ce, toujours selon la même nomenclature composée de 29 thèmes et 297 sous-thèmes. Ce double classement concerne 17% des associations nouvelles enregistrées sur la période étudiée des trois dernières années.

Une première approche, à partir de l'observation sur les trois dernières années, nous permet de voir comment varie cette proportion générale de 17% de créations faisant l'objet de ce double repérage, en fonction des secteurs. On ne sera pas étonné de constater que les créations d'associations à caractère politique sont généralement centrées sur un objectif unique (seulement 8% de créations avec un objet secondaire). Les associations sportives sont également assez spécialisées (14% de créations avec un objet secondaire).

Inversement, de par leur objet principal, certaines créations présentent souvent un objet secondaire, comme une sorte d'application concrète de leur objectif principal : il en est ainsi pour l'information communication (28% de créations portant un objet secondaire), ou encore pour la recherche ou la justice (29%).

Par ailleurs, par croisement systématique, nous observons les appariements les plus significatifs. Nous notons ainsi que nombre de créations dont l'objet principal concerne l'information et la communication, affichent un objet secondaire relatif aux activités culturelles.

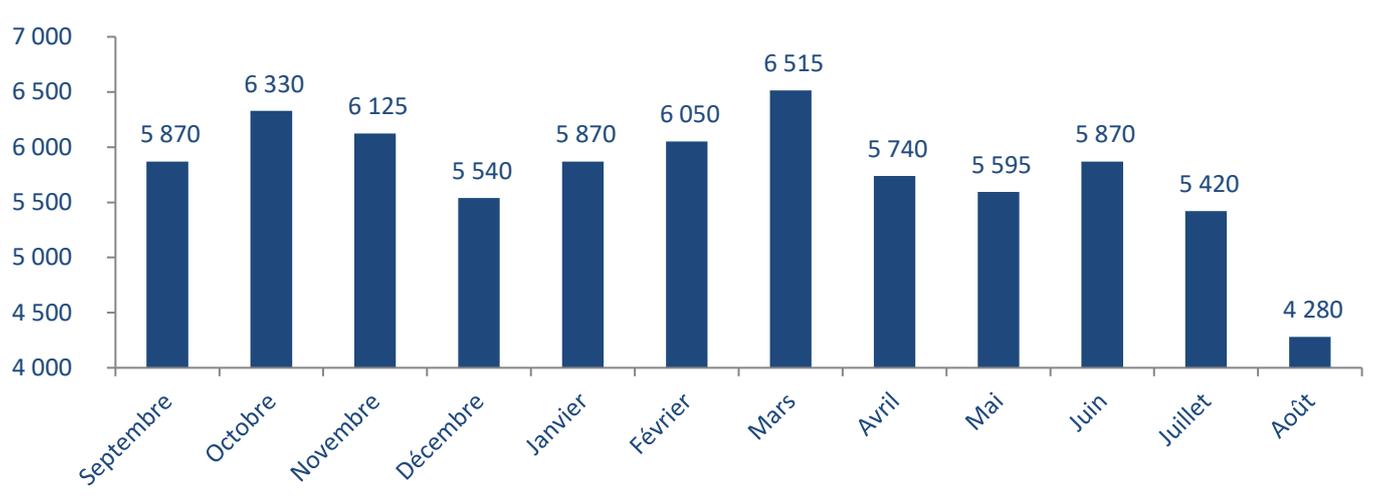
<sup>5</sup> [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org) Pages Dans les territoires / Dans les régions ou Dans les départements

De même, les créations portant sur l'intervention sociale comme objet principal, sont assez souvent aussi repérées comme amicales ou groupements d'entraide. Lorsqu'on examine les créations dont le logement est l'objet principal, on constate qu'elles s'inscrivent aussi dans l'environnement et le cadre de vie, au titre de leur objet secondaire.

#### 4 – APPROCHE INEDITE DE LA SAISONNALITE

Dès lors que la date de création de chaque association nous est désormais accessible, nous sommes en mesure de confirmer ce que chacun pressentait, cette fois avec précision et sur une période significative de sept années consécutives, de l'année associative 2010-2011 à l'année 2016-2017.

Graphique 2 : Nombre moyen de créations d'associations chaque mois, sur la période 2010-2011 à 2016-2017



Source : Journal officiel, créations déclarées au cours des années 2010-2011 à 2016-2017. Lecture : la moyenne annuelle du nombre de créations d'associations en septembre est de 5.870, donnée arrondie.

Alors que l'on aurait pu penser que le mois de septembre serait plutôt calme, en termes de créations, on constate que ceux que nous nommons les « *bâtisseurs associatifs* » se concertent sans doute en fin d'été pour déposer leur dossier dès la rentrée associative. C'est ainsi que les trois premiers mois de septembre, octobre et novembre, représentent un quart des créations annuelles.

La dynamique de création, se réduit un peu au mois de décembre, mais dans des proportions limitées, pour se relancer en début d'année civile. Le mois de mars, en moyenne annuelle, comme pour presque toutes les années observées, constitue le maximum, et ceci se vérifie tout particulièrement en 2017.

Les quatre mois qui suivent se situent à des niveaux assez comparables, y compris le mois de juillet qui correspond à la fois à des créations d'associations d'été et à des activités destinées à démarrer à la rentrée associative.

Au-delà de cette première présentation générale, l'observation de la conjoncture de créations sera particulièrement utile, dès lors qu'on pourra la rapprocher des différents événements de l'actualité, et aussi des mesures politiques prises par les pouvoirs publics. Cette approche prendra également tout son sens, dans sa dimension territoriale, pouvant aller jusqu'au niveau communal.

## 5 – LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE DANS LES TERRITOIRES

Les deux cartes de France présentées page suivante, situent chaque département et chaque région, au regard de leur dynamique de création. Elles sont établies en rapportant le nombre de nouvelles associations à la population du territoire, pour tenir compte des besoins et des attentes de ses habitants. Cette densité de créations d'associations s'exprime ici pour 10 000 habitants, et s'appuie sur la période des trois dernières années (2015-2016, 2016-2017, 2017-2018).

Ces deux cartes de France illustrent le constat déjà ancien, d'une densité de créations croissante en direction du sud. Ces différences doivent être lues sans jugement de valeur et sans confondre « *dynamique de création d'associations* » et « *dynamisme du tissu associatif* ». En effet, un nombre élevé de créations peut tout autant participer d'une vie associative intense que d'une sorte d'obsession de la part de ceux qui n'auraient de cesse de créer leur propre association, fut-elle ensuite en concurrence ou en doublon avec d'autres, et fut-elle éphémère.

Cette année, les mêmes strates ont été retenues pour ces deux cartes de France. Il est ainsi plus facile de situer chacun des départements au regard de la situation régionale, et de mettre en avant les éventuelles spécificités des départements qui la composent.

Les deux cartes, présentées page suivante, montrent que les régions où la densité est inférieure à 10 créations pour 10 000 habitants (donc inférieure à la moyenne nationale de 10,7) sont au nombre de cinq. Elles sont situées dans la moitié Nord de la France. Dans les Hauts-de-France, le Grand Est et la Normandie, tous les départements figurent dans la même strate. Dans le Centre Val-de-Loire, un seul département se démarque, l'Indre-et-Loire avec une densité de 10,2 créations pour 10 000 habitants qui le fait basculer dans la strate supérieure. En Bourgogne Franche-Comté, la Saône-et-Loire et la Côte d'Or sont dans une situation similaire, avec une densité de 10,1 qui les sépare du Doubs, de l'Yonne, du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône, situés dans la strate la plus basse. Le Jura et surtout la Nièvre les distancent un peu plus (10,5 et 11,4 créations pour 10 000 habitants).

La Bretagne est quant à elle uniforme, avec une densité de chacun des quatre départements comprise entre 10,1 et 10,8. Dans les Pays-de-la-Loire, la Loire-Atlantique affiche 11,8 créations pour 10 000 habitants, et, à elle seule<sup>6</sup>, tire vers le haut la moyenne régionale, alors que les autres départements restent à la frontière de la première strate.

L'Île-de-France est atypique, avec sept départements en fin de liste et une densité de créations si forte à Paris, qu'elle porte l'indicateur régional dans la strate la plus élevée.

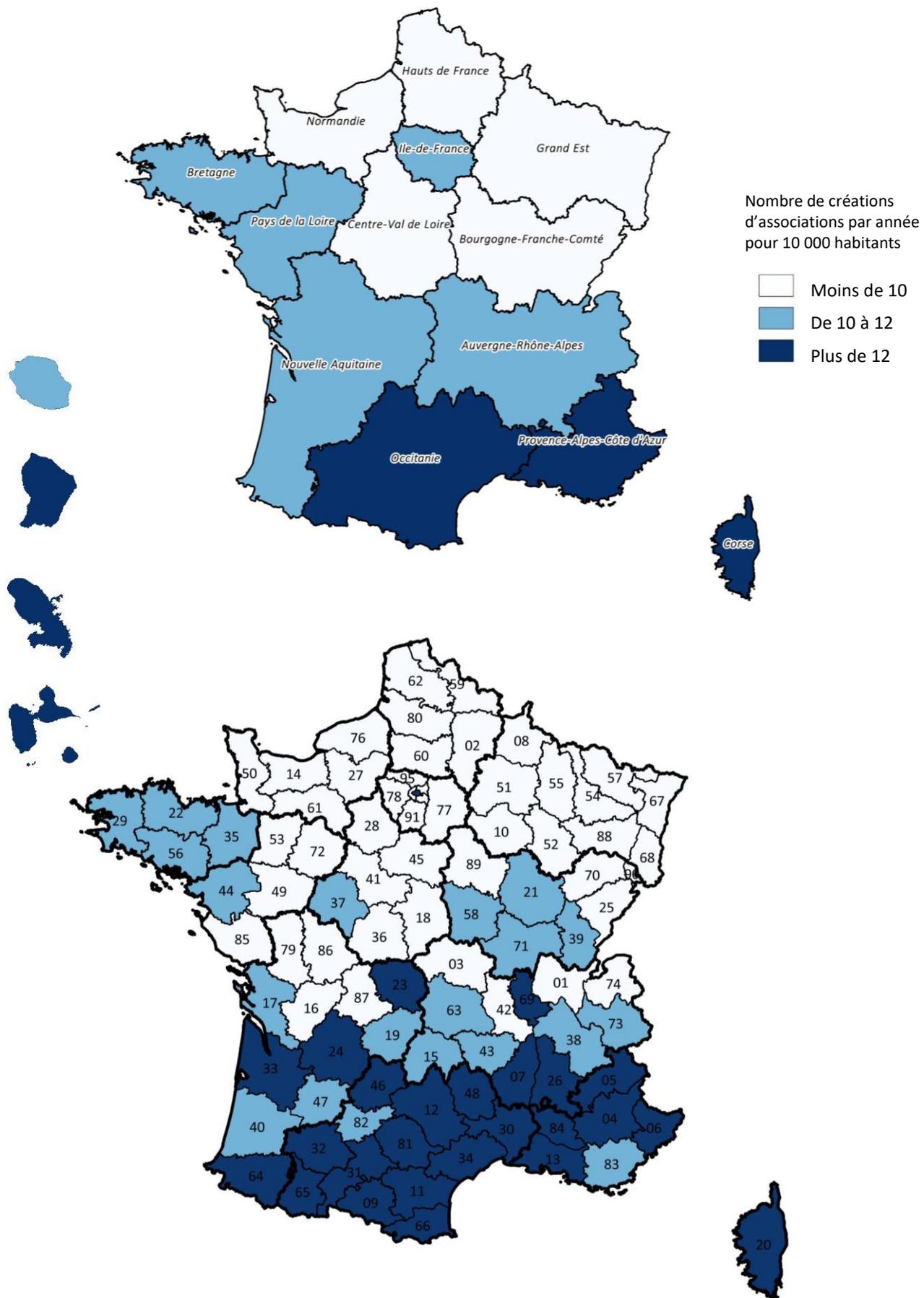
Dans les régions où la dynamique de création est plus forte, les situations départementales sont plus diversifiées. Dans les deux grandes régions Nouvelle Aquitaine et Auvergne – Rhône-Alpes, la configuration est assez proche avec 4 départements à faible densité (inférieure à 10 créations pour 10 000 habitants) et quatre départements dans la strate la plus élevée en Nouvelle-Aquitaine, et trois en Auvergne – Rhône-Alpes. Les autres étant classés dans la strate intermédiaire.

En Occitanie et en Provence Alpes Côte d'Azur, un seul département se démarque (le Var), tous les autres affichent une densité de créations supérieure à 12 pour 10 000 habitants. Elles sont rejointes par la Corse, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, alors que la Guyane se situe dans la strate intermédiaire.

---

<sup>6</sup> Le département représente à lui seul 43% des créations d'associations et 37% de la population de la région.

Densité de créations d'associations pour 10 000 habitants (moyenne nationale : 10,7)



## 6 – COMBIEN D'ASSOCIATIONS ACTIVES ?

Le suivi annuel des créations d'associations est intéressant comme expression, parmi d'autres, d'actions collectives à l'échelle d'un territoire, qu'il soit national ou local. Il n'apporte pas d'information sur le dynamisme du tissu associatif, lui-même, et il est insuffisant pour déterminer le nombre d'associations en activité. Personne ne peut en effet savoir exactement ce que deviennent les associations qui se créent : demeurent-elles en action durant des décennies ou disparaissent-elles le temps d'un voyage d'études d'un groupe d'étudiants ou le temps d'un festival ? Chacun en est réduit à des estimations prudentes et un consensus existe aujourd'hui sur un nombre de l'ordre de 1,3 million d'associations actives en France.<sup>7</sup>

Pour ce qui nous concerne, nous construisons cette estimation, à partir d'une évaluation départementale basée sur le nombre de créations, observé sur plusieurs années, sur le nombre très précis des associations qui emploient des salariés et que l'on verra dans le chapitre correspondant, sur le nombre d'associations sportives, suivies régulièrement par le ministère en charge du sport et par le Comité National Olympique et Sportif Français, ainsi que sur les travaux menés par le Centre d'économie de la Sorbonne. C'est à partir de cette approche départementale, que des estimations ont été réalisées selon le périmètre des 17 régions. Elles sont présentées dans le tableau suivant.<sup>8</sup>

**Tableau 2 : Estimation du nombre d'associations en activité selon le nouveau découpage régional**

Régions	Estimation du nombre d'associations en activités	Régions	Estimation du nombre d'associations en activités
Auvergne-Rhône-Alpes	160 000 à 175 000	Normandie	54 000 à 60 000
Bourgogne-Franche-Comté	55 000 à 60 000	Nouvelle Aquitaine	120 000 à 130 000
Bretagne	65 000 à 70 000	Pays de la Loire	70 000 à 75 000
Centre- Val de Loire	48 000 à 52 000	Provence Alpes Côtes d'Azur	110 000 à 116 000
Corse	8 500 à 9 500	Guadeloupe	7 000 à 8 000
Grand Est	90 000 à 105 000	Guyane	3 800 à 4 500
Hauts-de-France	100 000 à 105 000	Martinique	7 000 à 8 000
Ile de France	200 000 à 220 000	Réunion	13 000 à 15 000
Occitanie	130 000 à 140 000	<b>France entière</b>	<b>Environ 1 300 000</b>

Derrière l'Ile-de-France qui concentre environ 15% du total national des associations, 5 régions sur 17 en accueillent plus de 100 000.

Pour aller plus loin, le lecteur pourra prendre connaissance des « *essentiels de la vie associative* », réalisés avec le soutien de la direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative (DJEPVA), pour chacun des départements. Sous la forme de « *quatre pages* », ils sont en ligne sur le site de [Recherches & Solidarités](#), et actualisés chaque année au cours de l'automne.

<sup>7</sup> Il nous semble que cette estimation ne doit pas être revue à la hausse, compte-tenu du nombre élevé de disparitions d'associations, évoqué dans le dernier chapitre de cette publication, que nous déduisons des résultats de notre enquête annuelle auprès des responsables associatifs.

<sup>8</sup> Cette démarche sera actualisée en 2019, et présentée dans la nouvelle édition de « *La France associative en mouvement* ».

## Chapitre II – Bénévolat et volontariat

Même si le terme anglo-saxon – *volunteer* – s’applique pour deux concepts différents, il convient de les distinguer en France. Non pas qu’il s’agisse d’un quelconque jugement de valeur, mais seulement pour tenir compte de deux définitions bien différentes, communément admises. Au-delà de la dimension citoyenne conférée aux jeunes volontaires et des ambitions de la loi de 2010 instituant le service civique (statut de volontariat le plus répandu en France), cette différence tient aux termes de l’échange : le bénévole ne reçoit aucune rémunération, en échange de son action, seulement un défraiement si cette action occasionne des dépenses (frais de déplacements, par exemple). Le volontaire reçoit une indemnité et une protection sociale qui le distinguent du bénévole.

Dès lors que les bénévoles et les volontaires constituent des acteurs particulièrement importants, au sein du secteur associatif, ils ont toute leur place dans cette édition annuelle destinée à dresser un portrait actualisé de la vie associative, en France. Ce chapitre abordera, successivement, quelques repères relatifs au bénévolat<sup>9</sup>, notamment dans son évolution et ses mutations, et une actualisation des chiffres clefs du volontariat, abordé en tant que tel, détaché tant du bénévolat que de l’emploi.

### 1 – COMBIEN DE BENEVOLES EN FRANCE AUJOURD’HUI ?

Les derniers travaux de l’INSEE<sup>10</sup> et du Centre d’Economie de la Sorbonne<sup>11</sup> parviennent à une proportion très proche, de 86% et 88% d’associations ne fonctionnant qu’avec des bénévoles. Vitale dans ces associations, cette ressource humaine reste essentielle dans les 12% à 14% d’associations employeurs qui font l’objet du chapitre suivant. Ces millions de bénévoles méritaient donc bien un chapitre dans ce bilan annuel du secteur associatif. Il présente le dernier état des lieux chiffré et les grandes tendances que nous avons développées dans nos dernières publications sur le sujet<sup>12</sup>.

**Source :** Enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités auprès de 3 156 personnes de 15 ans et plus, interrogées en janvier 2016<sup>13</sup>, sur des questions strictement identiques à celles posées en 2010 et 2013. Ces enquêtes triennales constituent désormais un véritable baromètre permettant de suivre l’évolution du nombre et du profil des bénévoles en France.

Entre 2010 et 2016, la proportion de Français qui donnent du temps pour les autres, en dehors de leurs proches, est passée de 36% à 39%. Parmi les différentes formes d’engagement, le bénévolat en association est celui qui progresse le plus (de 22,6% à 25% des Français). Inversement, le bénévolat dit « *informel* », en dehors de tout cadre ou de toute organisation, se replie assez nettement en 2016 (un peu au-dessous de 16% des Français), après sa forte augmentation en 2013 (près de 19%).

On estimait ainsi à 13 millions le nombre de Français bénévoles dans les associations en 2016. A partir d’une proportion moyenne de 25% des Français ainsi engagés, la différence est assez nette entre les hommes (27%) et les femmes (23%), elles-mêmes plus fréquemment engagées d’une manière informelle. Les principales évolutions constatées, au fil des années, sont une progression chez les moins de 35 ans et plus encore chez les 35-50 ans, et une régression inquiétante parmi les plus de 50 ans : entre 2010 et 2016, la proportion des 50-65 ans est passée de 26% à 22% ; et elle est passée de 38% à 35% pour les plus de 65 ans.

Ce retrait de la part des plus âgés, notamment des plus de 65 ans qui restent les plus investis dans les associations, est le résultat de situations et d’évolutions différentes. Certains quittent la vie dite active, en s’investissant fortement.

<sup>9</sup> Le lecteur pourra se reporter aux éditions annuelles de « *La France bénévole* » - Recherches & Solidarités, dont la publication récente – avril 2018 – est en libre accès sur notre site : <https://recherches-solidarites.org/benevolat/>

<sup>10</sup> INSEE Première n° 1587, mars 2016, « *Neuf associations sur dix fonctionnent sans salariés* ».

<sup>11</sup> *Le paysage associatif français. Mesures et évolutions*, deuxième édition, Dalloz Juris Associations, 2013.

<sup>12</sup> Les éditions 2015, 2016, 2017 et 2018 de *La France bénévole* et *Cette France mobilisable*, réalisée pour le groupe MACIF à l’occasion du lancement de la plateforme [Diffuz](#). En ligne sur [cette page de notre site](#).

<sup>13</sup> Selon une périodicité désormais bien installée, une nouvelle enquête sera réalisée en 2019, à partir d’un questionnement constant.

D'autres sont conduits à réaménager leur temps passé dans les associations et à faire des choix pour trouver un équilibre entre leur engagement, des activités personnelles auxquelles ils tiennent de plus en plus, et les solidarités familiales de plus en plus prégnantes aujourd'hui. D'autres encore, un peu las et fatigués, parfois même désabusés face à des situations qu'ils ne voient pas évoluer ou encore submergés par le poids des responsabilités, lèvent le pied dans leurs associations.

## 2 – DE PROFONDES MUTATIONS

**Sources :** Enquêtes annuelles du *Baromètre d'opinion des bénévoles*, initié par Recherches & Solidarités, notamment les enquêtes 2010 et 2016 sur le comportement des bénévoles et ses évolutions.

Au-delà des spécificités liées à l'âge, le bénévolat associatif a connu en six ans, de réelles transformations. Il est nettement plus stimulé par « *l'envie d'agir* » face au contexte actuel, exprimée par la moitié des bénévoles. Et nombreux sont ceux qui traduisent leurs paroles en actes : un tiers environ des bénévoles déclarent exercer aujourd'hui plus de responsabilités dans leur association, porter plus d'intérêt à leur mission et donner plus de temps, qu'il y a deux ou trois ans. « *La force du collectif* » est également mise en avant par les bénévoles, pour jouer un rôle dans la société et pour tenter d'influencer son évolution. Par ailleurs, la « *citoyenneté* » comme les « *valeurs de solidarité* » sont nettement plus affirmées que par le passé.

Les notions de compétences, de savoir-faire et d'aptitudes gravitent aujourd'hui, beaucoup plus qu'en 2010, autour de celles de bénévolat et d'engagement. Est-ce sous l'effet de la professionnalisation du secteur associatif ? De la prise de conscience des savoir-faire et des savoir-être que permet de développer le bénévolat, au plan individuel comme au plan collectif ? De leur valorisation dans le milieu scolaire, universitaire et de plus en plus dans le milieu professionnel ?

Ces notions s'expriment d'abord dans les motivations : « *l'acquisition de compétences* » est celle qui progresse le plus en six ans. En retour, les satisfactions en termes « *d'accès aux responsabilités* », de « *reconnaissance* » et de moyen de se (re)lancer professionnellement gagnent le plus de terrain. Avec le risque de priver les moins diplômés, déjà nettement moins présents que les autres dans les associations, d'expériences personnelles enrichissantes et utiles pour les autres.

L'importance accordée aux compétences est telle qu'elle pousse 37% des bénévoles à citer la formation au premier rang de leurs attentes, prolongée par une demande de conseils (23%) et d'informations sur les activités de l'association (14%). Elle conduit également un tiers des bénévoles à faire de leur transmission une priorité pour les années à venir.

En corollaire, les savoir-faire que mobilisent les bénévoles, comme le sens accru qu'ils donnent à leur action et leurs motivations plus affirmées, suscitent « *une exigence plus forte concernant l'efficacité des actions menées au sein de leur association* », aujourd'hui premier facteur de déception des bénévoles. Cette préoccupation s'accompagne aussi d'une exigence bien légitime, « *de soutien de la part d'autres bénévoles* », « *d'une plus grande attention de la part des dirigeants* », « *d'une écoute plus attentive* », sans oublier « *une meilleure reconnaissance de l'action bénévole* ».

Pour les associations, il s'agit d'un véritable défi à relever<sup>14</sup>, bien sûr pour rechercher et recruter de nouveaux bénévoles, mais aussi pour fidéliser celles et ceux qui agissent aujourd'hui. Ce défi est d'autant plus délicat qu'elles doivent de plus en plus gérer une ressource bénévole plurielle : de la part de ceux qui interviennent d'une manière régulière, par exemple sur un mode hebdomadaire (11% des Français en 2016), et de la part de ceux qui, par choix ou par manque de disponibilité, choisissent d'intervenir d'une manière occasionnelle (14% des Français).<sup>15</sup>

<sup>14</sup> On le verra dans le dernier chapitre de cette publication, consacré au moral des responsables associatifs : le bénévolat reste leur première préoccupation, devant celle qui a trait à la situation financière.

<sup>15</sup> L'organisation, au sein des associations, est donc une affaire délicate, pour permettre une bonne cohabitation, et si possible une bonne coopération entre les deux types de bénévoles. Ce sujet a été traité dans le cadre de l'enquête 2018 auprès des bénévoles, et donne lieu à une publication soutenue par la MACIF et programmée pour cet automne 2018.

### 3 – UN REEL POTENTIEL

**Source :** Cette analyse, réalisée en février et mars 2017<sup>16</sup>, et prolongée au printemps 2018, s'appuie sur les données suivantes :

- Une enquête fondatrice BVA 2010, inédite à ce jour, réalisée auprès de plus de 4.000 Français et permettant d'observer leur comportement vis-à-vis des associations ;
- Deux enquêtes de 2013, permettant d'actualiser les résultats liés à l'adhésion aux associations (INSEE) et la proportion des Français donateurs (TNS Sofres pour France Générosités), et d'observer notamment les effets de la crise économique et financière sur la générosité des Français ;
- Trois enquêtes menées par Recherches & Solidarités en 2015 sur « Les mille et une façons d'agir » ; en 2016, par le Comité de la Charte pour le don en confiance sur « L'attitude des Français vis-à-vis du don financier » ; et par l'IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités sur « Les Français et le bénévolat ».

Au-delà des 25% de Français déjà engagés dans une association, il existe un réel potentiel de mobilisation auprès d'une frange importante de la population. Ce potentiel a été approché de deux manières complémentaires, avec des résultats qui concordent.

#### A – ILS ADHERENT OU DONNENT DE L'ARGENT A UNE ASSOCIATION

A partir de leur comportement actuel, environ 40% de nos compatriotes pourraient être mobilisables :

- 18% de Français qui adhèrent aujourd'hui à des associations et qui bénéficient de leurs services et activités. Ils aiment l'idée du collectif mais ne s'investissent pas encore pour donner bénévolement de leur temps,
- 22% de donateurs qui n'adhèrent pas à des associations et qui sont cependant sensibles à la notion d'utilité collective, compte tenu des dons qu'ils réalisent en leur faveur.

Parmi cette proportion de 40% de Français mobilisables, 85% déclarent avoir une réelle envie d'agir et près de 70% ont déjà des habitudes d'actions solidaires collectives (avec des amis, des voisins, des collègues...). Ils sont largement motivés par la dégradation de la cohésion sociale (seuls 15% de ces Français mobilisables considèrent que la cohésion sociale en France est forte) et ils sont également portés par une meilleure confiance en l'avenir (19% vs 11% pour l'ensemble de la population). Plus de la moitié d'entre eux traduisent leur volonté d'agir dans le fait de s'impliquer, de jouer un rôle dans la société, de réagir et agir face aux injustices, et de se sentir utile pour les autres : tout à fait les mêmes motivations que celles qu'expriment les bénévoles déjà en action.

#### B – ILS ONT DEJA GOUTE AU BENEVOLAT OU L'OCCASION NE S'EST PAS PRESENTEE...

Dans notre 15<sup>ème</sup> édition annuelle de « *La France bénévole* »<sup>17</sup>, nous nous sommes intéressés à trois groupes de personnes qui pourraient renforcer les 25% de Français, aujourd'hui engagés bénévolement dans une association :

- Ils ont été bénévoles dans une association, ne le sont plus actuellement, mais pourraient le redevenir, avec un peu plus de temps libre (5%), sur une opportunité dans une association dans laquelle l'intéressé ou un de ses proches est adhérent (3%), sur la sollicitation d'une association (3%), ou encore si de graves difficultés interviennent dans un domaine où l'on pense être efficace (2%). Soit au bilan 13% des Français, sans compter les anciens bénévoles qui n'envisagent pas de redonner ainsi du temps gratuitement (2%), dont beaucoup pour des raisons d'âge (6% parmi les plus de 65 ans).
- Ils donnent aujourd'hui du temps, hors associations, auprès d'une mairie, d'une école, d'un syndicat, d'une église, ou encore d'une manière informelle dans leur quartier ou leur village. Il est donc possible que ces personnes (14% des

<sup>16</sup> [Cette France mobilisable](#), en partenariat avec la MACIF - mai 2017.

<sup>17</sup> Avril 2018 – Page 5 et suivantes. Source : Enquête IFOP 2016 pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités auprès de 3.156 Français.

Français), sensibles aux autres et ainsi engagées, soient un jour tentées de donner du temps dans une association, rappelant que ce n'est pas une fin en soi, mais une simple hypothèse.

• Ils n'ont encore jamais donné du temps, que ce soit dans une association ou autrement et représentent 37% des Français. Parmi eux, pour contribuer au potentiel que nous souhaitons construire, nous ne retiendrons que celles et ceux qui indiquent qu'ils ne se sont pas engagés, « *parce que l'occasion ne s'est pas présentée* ». Ils représentent 11% des Français, cette proportion variant logiquement de 16%, chez les moins de 35 ans, à 7%, chez les plus de 65 ans.

Un rapide calcul permet, par addition des trois groupes, de parvenir à un potentiel théorique de 38% des Français, ce pourcentage est au plus haut (plus de 40%), parmi les moins de 35 ans, et il est encore bien réel (30% environ), parmi les plus de 65 ans.

Sans prétention, et tout en précisant bien qu'il s'agit de deux approches théoriques mais concordantes, ce potentiel constitue une espérance, qui peut se concrétiser en partie. Plusieurs raisons d'espérer : les comportements citoyens de plus en plus répandus, notamment chez les jeunes et les nouveaux retraités, et les mises en relation entre bénévoles potentiels et associations en recherche de ressources humaines, largement facilitées par Internet.<sup>18</sup>

## 4 – LE VOLONTARIAT

La loi du 10 mars 2010, relative au Service Civique a créé deux formes de Service Civique : l'engagement de Service Civique et le volontariat de Service Civique. L'engagement de Service Civique est la forme principale du Service Civique, destinée aux jeunes de 16 à 25 ans. Le volontariat de Service Civique est l'autre forme du Service Civique, destinée aux personnes de plus de 25 ans. D'une durée de 6 à 24 mois, il peut être effectué auprès d'associations et de fondations reconnues d'utilité publique. Il ouvre droit à une indemnité et à un régime complet de protection sociale, pris en charge par l'organisme d'accueil.<sup>19</sup>

Nota : La loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique regroupe, par ailleurs, d'autres formes de volontariat (service volontaire européen, volontariat de solidarité internationale, volontariat international en entreprise, volontariat international en administration). Ces programmes demeurent, cependant, régis par leurs propres dispositions. Pour en savoir plus, un lien utile : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15834>

### A – UN DISPOSITIF EN PLEIN DEVELOPPEMENT<sup>20</sup>

Il est d'une durée de 6 à 12 mois, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport. Il présente les caractéristiques suivantes :

- D'au moins 24 heures hebdomadaires ;
- Donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État, et d'un soutien complémentaire, en nature ou en numéraire, pris en charge par l'organisme d'accueil ;
- Ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État ;
- Pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert aux 16-25 ans, élargi aux jeunes de moins de 30 ans en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en

<sup>18</sup> Cf [La France bénévole 2018](#). Chapitre II – « *s'engager sur le net* » – page 8 et suivantes.

<sup>19</sup> Malheureusement peu connu et fort peu mis en œuvre, ce dispositif ne concerne que quelques centaines de personnes.

<sup>20</sup> Il convient de préciser que les personnes concernées ne sont pas considérées comme des salariés. Elles ne sont donc pas comptées dans le chapitre consacré à l'emploi associatif.

France ou à l'étranger. Il peut être effectué dans les associations, les collectivités, les établissements publics, ainsi que dans d'autres structures à but non lucratif...<sup>21</sup>

L'Agence du service civique est chargée de faire connaître la mesure et d'assurer son développement.<sup>22</sup> Le dispositif destiné à faciliter la gestion des volontaires, notamment dans les associations, a été confié à l'Agence de services et de paiement (ASP). Le tableau suivant, extrait du rapport d'activité de l'Agence, présente l'évolution du nombre de jeunes concernés. Il montre que le dispositif s'est réellement développé à partir de l'année 2011.

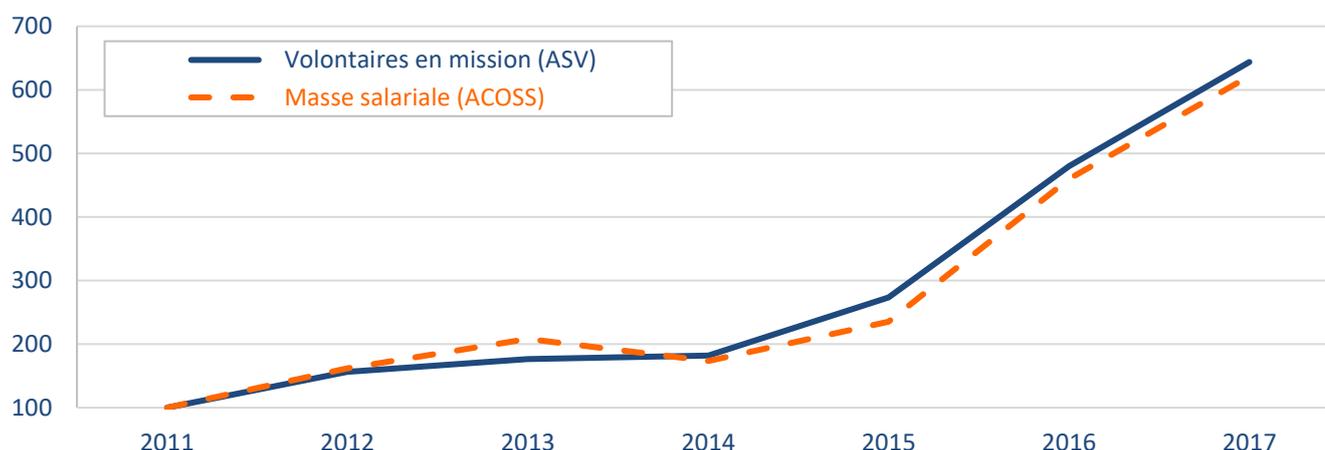
Tableau 3 – Bilan général des jeunes en service civique

	Contrats signés au cours de l'année	Présents au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année	Nombre de volontaires ayant réalisé une mission au cours de l'année
2010	6 008	Entrée en vigueur en cours d'année	6 008
2011	13 403	5 730	19 133
2012	19 481	10 402	29 883
2013	19 945	13 778	33 723
2014	21 925	12 912	34 837
2015	38 139	14 202	52 341
2016	63 044	28 727	91 771
2017	79 080	44 093	123 173

Source: Agence du service civique – Rapport d'activité 2017, établi au 29 mai 2018. **Lecture** : En 2017, 79 080 contrats ont été signés avec des jeunes volontaires, toutes structures d'accueil confondues. Le bilan de l'année 2017 montre la présence de 44 093 jeunes en action au 1<sup>er</sup> janvier, et le cumul de 123 173 jeunes ayant effectué une mission au cours de l'année.

L'accélération a été nette en 2015, avec une augmentation significative, qui s'est confirmée au cours des années suivantes. Un graphique complémentaire présente les évolutions respectives de la masse salariale enregistrée à l'ACOSS, au titre des cotisations CSG et CRDS prévues par les textes, et du nombre de jeunes accueillis. L'année 2011, réel démarrage de la mesure, a été choisie en base 100 pour cette présentation.

Graphique 3 – Evolution de la masse salariale au titre de l'engagement de service civique et du nombre de jeunes concernés annuellement, toutes structures d'accueil confondues (en base 100 en 2011).



Sources : Agence du service civique et ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités

Ces deux courbes sont en corrélation, avec une plus forte augmentation de la masse salariale en 2013, et une plus faible en 2015, par rapport au nombre de jeunes concernés. Pour ce qui est de l'année 2015, on peut formuler l'hypothèse selon laquelle l'accroissement important du nombre de jeunes accueillis s'est fait selon une légère réduction du temps de présence des jeunes dans la structure prévue dans les contrats. Les évolutions en 2016 sont très proches et celles de l'année 2017 sont semblables (environ 35%).

<sup>21</sup> La loi du 27 janvier 2017 a ouvert le dispositif à d'autres organismes, notamment les organismes d'habitations à loyers modérés, les entreprises d'utilité sociale, certaines sociétés d'économie mixte ou encore certaines sociétés publiques locales.

<sup>22</sup> Pour en savoir plus, voir son rapport d'activité pour l'année 2017 : <https://www.service-civique.gouv.fr/>

Selon l'Agence du service civique, le secteur associatif constitue le principal acteur pour l'accueil de ces jeunes volontaires : en 2015, 84% des agréments nécessaires et préalables à cet accueil étaient accordés à une association. La proportion des jeunes accueillis dans une association était de 87% en 2014, en nette baisse (73%) en 2015, liée à la montée en puissance de l'accueil dans les collectivités et les services publics. En 2016, cette proportion s'élevait à 66%, et en 2017, elle est restée à peu près au même niveau (64%).

En données brutes, en effet, les associations ont recruté environ 38.200 jeunes en 2015, plus de 60.000 en 2016, et près de 80.000 en 2017. Ainsi plus que doublés en deux années, ces effectifs montrent largement l'engagement des associations, au titre de ce dispositif. Même si ces jeunes représentent, à l'évidence, un apport non négligeable pour le secteur associatif, chacun sera bien conscient de l'effort que leur recrutement, leur accueil et leur accompagnement constituent pour chaque association.

## B – UN LARGE POTENTIEL SOUS RESERVE D'UN ACCOMPAGNEMENT

Au printemps 2018, sur proposition de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEVPA), et en lien étroit avec ses équipes, nous avons intégré une question sur le sujet dans l'enquête annuelle réalisée auprès des responsables associatifs, et consacrée au thème de l'accompagnement.

« Pour le recrutement et le suivi de personnes en service civique », assez peu d'associations « sont ou ont été accompagnées » : 3% parmi celles qui n'ont pas de salarié, et qui sont assez logiquement hésitantes, et 7%, en moyenne, parmi celles qui emploient des salariés, avec un maximum de 10% lorsque le nombre de salariés dépasse vingt. Toujours parmi les associations employeurs, la proportion de celles qui *sont ou ont été accompagnées* est à son plus bas, dans le secteur social et santé (5%) et au plus haut dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire (9%).

Outre ces associations, nombreuses sont celles dont les responsables « aimeraient être accompagnés pour le recrutement et le suivi de personnes en service civique ». Elles représentent globalement 28% du total, soit quatre fois plus que les 7% qui font ou ont fait l'objet d'un accompagnement : la volonté est donc manifeste et le potentiel existe.<sup>23</sup>

Il est particulièrement encourageant de constater que cette proportion de 28% des associations employeurs – soit en fait plus de 45.000 – se situe au-dessus de la moyenne parmi les associations qui emploient moins de cinq salariés et parmi celles qui emploient plus de vingt salariés, également parmi les associations qui agissent en milieu urbain, et aussi parmi les associations qui n'appartiennent pas à une coordination ou à une fédération. Elle est significativement à son maximum (34%) dans le domaine du sport.

---

<sup>23</sup> Sans compter les 18% des associations qui n'emploient aujourd'hui aucun salarié et qui manifestent de l'intérêt pour le sujet.

# Chapitre III – L’emploi dans les associations

## 1 – INTRODUCTION METHODOLOGIQUE <sup>24</sup>

### *Une approche exhaustive et homogène*

Nous observons l’évolution des effectifs salariés dans les associations, dans le cadre d’un partenariat qui se développe depuis plus d’une dizaine d’années, avec l’ACOSS-URSSAF, pour ce qui concerne le régime général, et la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), pour ce qui concerne le régime agricole. Cette évolution est présentée, année après année, d’une manière homogène, que ce soit dans le temps ou selon le régime concerné.

### *La notion d’effectifs salariés*

Qu’il s’agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu’ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu’ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d’autres notions d’emploi faites en équivalent temps plein (ETP). **Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ainsi que les volontaires en service civique.**

### *Les notions d’entreprises et d’établissements*

L’unité de compte utilisée pour ici et pour chacun de nos travaux est l’établissement. Il est identifié à partir d’un numéro SIRET qui peut changer dans de nombreuses circonstances, y compris lorsque son adresse est modifiée, par exemple. Il peut y avoir un ou plusieurs établissements dans une entreprise, qui est identifiée sous un numéro SIREN de neuf chiffres.

La proportion d’entreprises ne comptant qu’un seul établissement est élevée. Mais pour les distinguer, on ajoute cinq chiffres au numéro SIREN de l’entreprise pour obtenir le SIRET de l’établissement, qui comporte donc quatorze chiffres.

Nous avons rapproché les deux notions et constaté que l’on compte environ 1,2 établissement associatif par entreprise, soit sensiblement le même ratio que pour l’ensemble du secteur privé. Les fondations comportent en revanche 3,5 établissements par entreprise.<sup>25</sup>

La moyenne générale est de 1,2 établissement par « *entreprise associative* », et ce nombre augmente avec la taille de l’association. Depuis un seul établissement, pour les plus petites, notamment dans les secteurs du sport et de la culture, jusqu’à 2,1 établissements, en moyenne, dans le secteur de la santé, et 3,1 dans l’hébergement médico-social.

A titre d’exemple, au sein de cet ensemble médico-social, précisons que le secteur du handicap comporte un nombre moyen qui dépasse six établissements par association, pour l’hébergement médicalisé pour enfants ou adultes, et même 12 établissements pour l’hébergement social pour les personnes handicapées.

### *Changements méthodologiques et révisions des séries*

L’introduction, depuis mars 2015, de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, peuvent conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge. Par ailleurs, une harmonisation des concepts avec l’INSEE et la DARES a conduit à revoir les séries d’effectifs salariés et de masse salariale. Cette nouvelle série sert de données de références pour la présente étude ; elles doivent donc être rapprochées, avec prudence, de celles des précédents bilans.

---

<sup>24</sup> Pour la réalisation de ce travail, nous tenons particulièrement à remercier Alain GUBIAN, Sabine MEUNIER, Anne-Laure ZENNOU, Floriane LEGRAND, au titre de la direction des statistiques, des études et de la prévision (DISEP) de l’ACOSS, ainsi que Marc PARMENTIER, Patrick Le BOURHIS, et Guillaume PREVOSTAT, au titre de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.

<sup>25</sup> Si les trois quarts des fondations ne comportent qu’un seul établissement, on en compte près de 40 qui comportent plus de 10 établissements.

## 2 – LES CHIFFRES CLEFS DE L'ANNEE 2017

Après une année 2011 particulièrement difficile pour le secteur associatif, l'année 2012 avait présenté une stabilisation des effectifs salariés (+ 0,1%), par différence avec l'évolution négative de l'ensemble du secteur privé. L'année 2013 avait confirmé cette stabilisation (+ 0,2%), puis, en 2014, l'emploi associatif affichait une hausse un peu plus nette de 0,8%. En 2015, les effectifs salariés ont continué d'augmenter dans les associations, mais un peu plus faiblement (0,4%), et la progression a été plus nette, en 2016 (+ 0,7%). L'année 2017 marque le pas, comme le montre le tableau suivant qui distingue les associations relevant du régime général et celles relevant du régime agricole. Ces dernières représentent environ 3,8% du total des employeurs et 4,7% du nombre de salariés.

Tableau 4 – Présentation du secteur associatif en 2017 – Données arrondies

	Etablissements	Salariés	Masse salariale en K€
Régime général	157 190	1 756 560	37 591 431
Régime agricole	6 220	87 040	1 724 400
Total associations	163 410	1 843 600	39 315 832
Variation 2016-2017	- 1,7%	- 0,1%	+ 1,6%

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement Recherches & Solidarités.

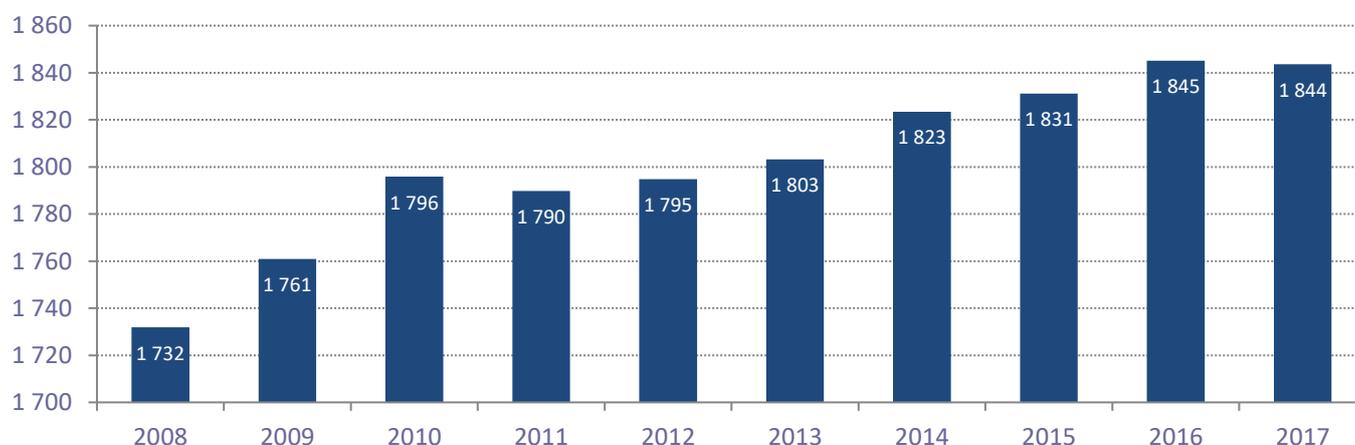
Après deux augmentations observées en 2014 (0,5%) et en 2015 (1,3%), le nombre des employeurs a diminué en 2016 (0,5%), et plus nettement en 2017 (- 1,7%), soit près de 3.500 de moins en une seule année. Ce constat correspond à celui que nous avons effectué, pour ce qui concerne l'ensemble des associations, à partir des résultats de notre baromètre annuel, figurant dans la dernière partie de cette publication. Il est prolongé dans le paragraphe consacré à ce que nous avons nommé la résistance des employeurs.

Les effectifs salariés sont cette fois en légère diminution (- 0,1%), ce qui tranche après une série de cinq années consécutives de hausse. Cette faible variation du nombre de salariés, appliquée au retrait significatif du nombre d'employeurs, conduit au renforcement du nombre de salariés par établissement, passé de 11,1 à 11,3, entre 2016 et 2017. La masse salariale est en augmentation de 1,6%, un peu plus faiblement qu'en 2016 (+ 1,9%). Le salaire moyen par personne, en augmentation de 1,7% entre 2016 et 2017, se situe un peu au-dessus de 21.300 euros annuels.

## 3 – L'EMPLOI ASSOCIATIF EN MOUVEMENT

Pour une mise en perspective, le graphique suivant présente l'évolution du nombre de salariés associatifs sur une période significative de dix années.

Graphique 4 – Evolution du nombre de salariés dans les associations (en milliers)



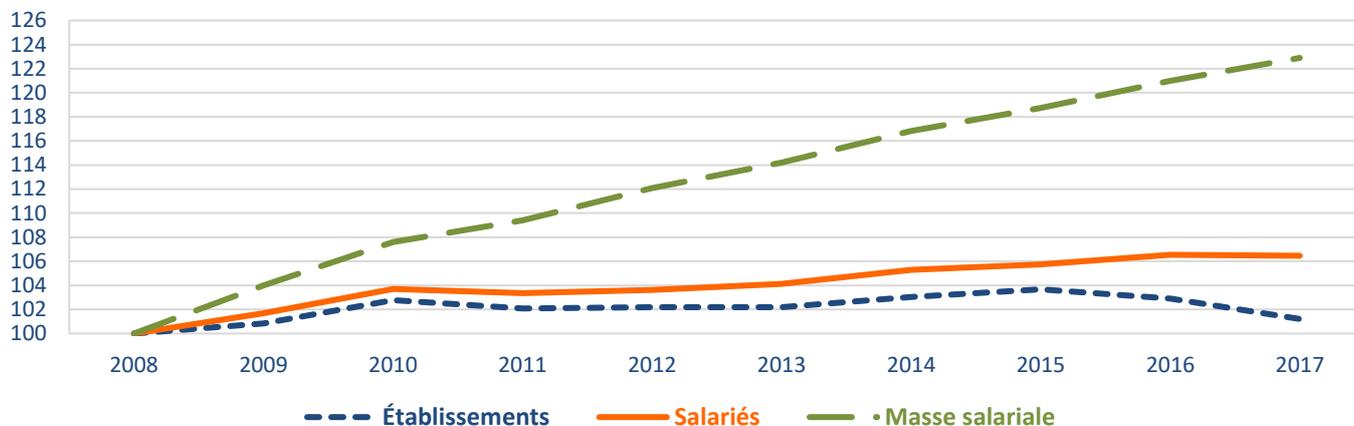
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S

C'est la deuxième fois, en une décennie, que les effectifs salariés du secteur associatif sont en léger recul. Après celui de 2011 (- 0,4 %), celui de 2017 est limité (- 0,1%) mais il tranche après une hausse continue. Ainsi, le secteur associatif aura tout de même gagné près de 54.000 emplois, depuis l'année 2011.

## 4 – L'EMPLOI ASSOCIATIF EN TROIS DIMENSIONS

Il est intéressant de suivre l'évolution de l'emploi, au moyen des trois critères principaux que sont le nombre d'établissements, l'effectif salarié et la masse salariale distribuée. C'est l'objet du graphique suivant, construit en base 100 à partir de l'année 2008.

Graphique 5 – Evolution des trois critères relatifs à l'emploi associatif (base 100 en 2008)



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

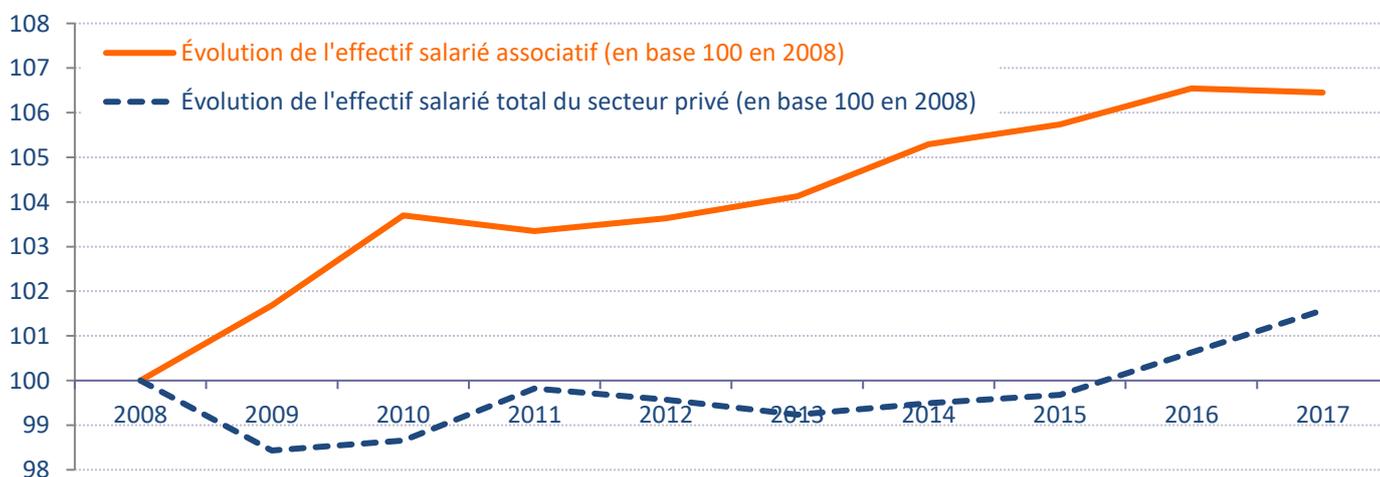
La rupture de 2011 s'est traduite de la même manière pour les trois critères, mais avec une intensité différente : une moindre augmentation concernant la masse salariale, un retrait suivi d'une stabilisation pour ce qui concerne les effectifs salariés et le nombre des établissements employeurs.

Entre 2011 et 2017, le nombre d'établissements a diminué de 1 400 environ (- 0,9%). Les effectifs salariés ont progressé régulièrement, avec près de 54.000 salariés de plus (+ 3%). Si l'on reprend cette même période 2011-2017 pour la masse salariale, on constate une évolution de près de 4,3 milliards d'euros, soit + 12,3% en six années, une progression annuelle moyenne dépassant un peu la barre des 2%, en euros courants. Le salaire annuel moyen par salarié a progressé de 9%, environ, soit 1,5% en moyenne annuelle sur six années.

## 5 – UN SALAIRE PRIVE SUR DIX ET UNE EVOLUTION PLUS FAVORABLE

Rappelons que le secteur associatif représente, à lui seul, près d'un salarié privé sur dix. C'est plus que le secteur de la construction ou que celui des transports, et l'équivalent du commerce de détail. Cette part n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2016, dans la mesure où les deux courbes d'évolution, relatives au secteur associatif et à l'ensemble du secteur privé, sont très différentes, comme le montre le graphique suivant, construit à partir d'une base 100, en 2008.

Graphique 6 – Evolution comparée des effectifs salariés dans les associations et dans l'ensemble du secteur privé



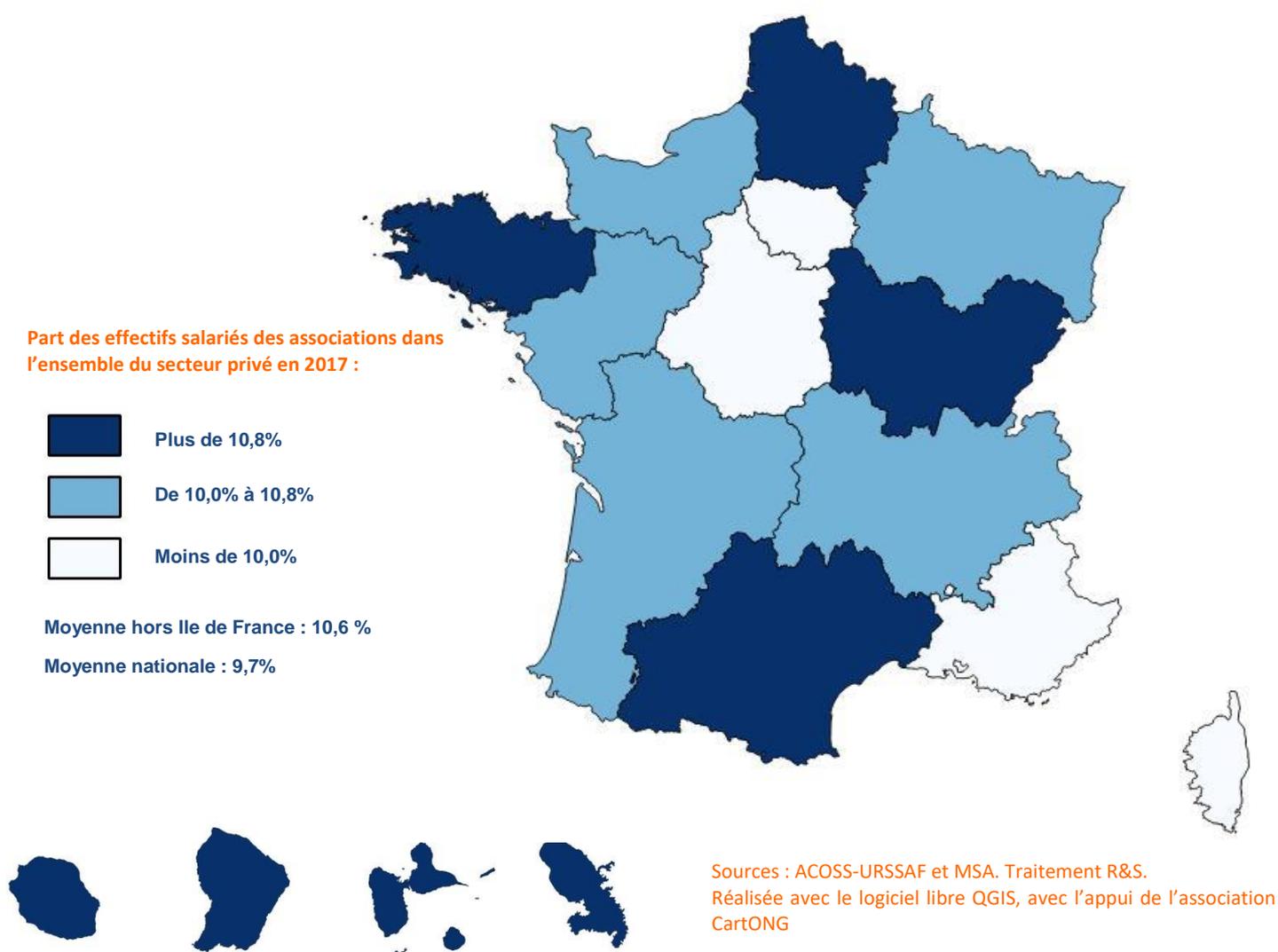
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S

Un net décalage est intervenu, entre le début de la crise qui a affecté l'ensemble de l'économie, au deuxième semestre 2008, et les premiers effets observés dans le secteur associatif, à partir du deuxième semestre 2010. La différence, au cours des dernières années, montre à partir de l'année 2012, un beau redressement des effectifs salariés dans les associations, quand ils se rétractent légèrement dans l'ensemble du secteur privé, ne repartant à la hausse qu'au cours de l'année 2016. L'année 2017 marque une nette différence, entre un secteur associatif qui se replie légèrement (- 0,1%) et un secteur privé qui poursuit sa progression (+ 0,9%).

## 6 – LA PART DU SECTEUR ASSOCIATIF DANS LES TERRITOIRES

### A – UNE APPROCHE REGIONALE

Elle s'appuie sur le découpage entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, comportant 13 régions métropolitaines et 4 régions d'outre-mer. Une présentation spécifique à chacune d'elles, actualisée à l'année 2017, est en ligne sur notre site, grâce à une coopération avec l'association Régions de France.

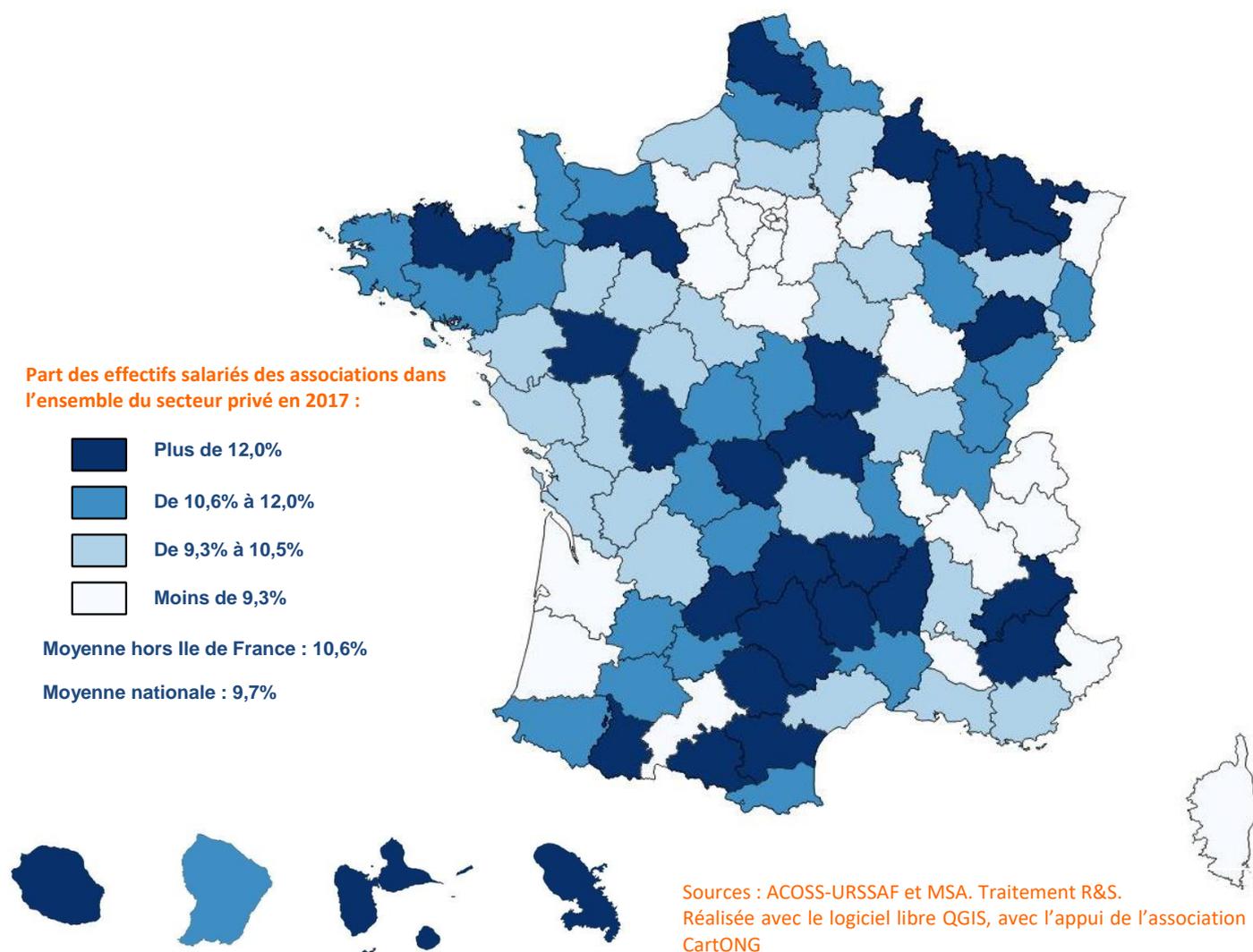


Quatre régions métropolitaines comportent des effectifs salariés dans les associations approchent ou dépassent la proportion de 11% du total du secteur privé : l'Occitanie (11,5%), les Hauts-de-France (11,4%), la Bretagne et Bourgogne-Franche-Comté. Il en est de même pour les quatre départements d'outre-mer, dont la Guadeloupe qui culmine à 13,4%.

Inversement, l'Ile-de-France (atypique à 6,8%), la région Centre, PACA et la Corse affichent une proportion inférieure à 10%. Précisons que ce ratio dépend tout à la fois du dynamisme de l'emploi dans les associations, en numérateur, que de celui de l'ensemble du secteur privé, en dénominateur.

## B – LA PART DU SECTEUR ASSOCIATIF DANS LES DEPARTEMENTS

La carte suivante présente une grande finesse, avec la part des effectifs salariés des associations dans les différents départements métropolitains et ultramarins.



Parmi les départements où la part de l'emploi associatif au sein du secteur privé est importante : la Lozère, atypique à 33,8%, la Haute-Loire, le Cantal, l'Aveyron et la Creuse affichent une part du secteur associatif dépassant la proportion de 17%.

A l'inverse, outre les départements de l'Ile-de-France, où l'on retrouve les plus faibles ratios, comme dans les Hauts-de-Seine (4,5%) ou Paris (8,1%), les Alpes-Maritimes et l'Eure-et-Loir sont ceux dont la part de l'emploi associatif est la moins importante (inférieure à 8%).

Au-delà de cette carte, la corrélation se vérifie, entre le degré d'urbanisation et les enjeux économiques : autour d'une moyenne nationale de 9,8%, la part que représente l'emploi associatif, au sein de l'ensemble privé, est en moyenne de 8,5% dans les 13 départements les plus urbanisés, et de 15% dans les 13 départements les plus ruraux.

## 7 – LES EFFECTIFS SALARIES SELON LES DIFFERENTES ACTIVITES ASSOCIATIVES

Avant de détailler les différentes activités exercées par les associations, rappelons le poids qu'elles représentent au sein du secteur privé, et l'importance qu'elles revêtent dans certains secteurs d'activités. Si l'on met à part le secteur public, l'observation des parts respectives que représentent le secteur lucratif et le secteur associatif montre que ce dernier représente, en 2017, 9,7% des salariés du secteur privé et 6,7% de la masse salariale, notamment en raison d'une forte proportion de temps partiels au sein des associations.

Au sein du secteur privé, le secteur associatif est proportionnellement très peu présent dans certains domaines comme la recherche et le développement scientifique (5,1 % des salariés privés et 3,8% de la masse salariale), ou encore dans les activités d'hébergement (7,7% des salariés privés). Inversement, les associations sont quasiment les seuls acteurs privés dans certains secteurs comme l'aide par le travail (94% des salariés), ou encore l'accueil et l'accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents (95%).

Le secteur privé de l'enseignement se compose d'un peu moins de 60% de salariés associatifs, celui du sport de 71%, celui de l'hébergement médico-social de 71% également, et le domaine social sans hébergement comporte près de 77% de salariés associatifs (65% dans l'aide à domicile)<sup>26</sup>. Les associations sont proportionnellement moins présentes dans la santé (23% des effectifs salariés) et dans les activités culturelles (29% des salariés et 16% de la masse salariale).<sup>27</sup>

### A - UNE REPARTITION AFFINEE PAR SECTEUR D'ACTIVITES

Ce tableau présente d'une manière détaillée la composition des effectifs salariés du secteur associatif.

Tableau 5 – Ventilation des établissements, des effectifs salariés et de la masse salariale, en 2017

Secteurs d'activité (selon les libellés INSEE)	Etablissements		Effectifs salariés		Effectif salarié moyen	Masse salariale (en K€)	Salaire moyen annuel (arrondi en €)
	Nombre	%	Nombre	%			
Enseignement	17 176	10,5%	216 922	11,8%	12,6	4 501 109	20 750
Activités humaines pour la santé	3 582	2,2%	132 484	7,2%	37,0	4 171 318	31 485
Hébergement médico-social	9 868	6,0%	362 301	19,7%	36,7	8 567 680	23 650
Action sociale sans Hébergement	20 580	12,6%	557 117	30,2%	27,1	9 567 067	17 170
<i>dont Aide à domicile</i>	4 223	2,6%	175 902	9,5%	41,7	2 571 328	14 620
Activités sportives	29 814	18,2%	86 770	4,7%	2,9	1 333 184	15 365
Activités liées à l'emploi	2 169	1,3%	51 437	2,8%	23,7	1 016 014	19 750
Activités récréatives et de loisirs	2 744	1,7%	24 907	1,4%	9,1	359 436	14 430
Activités culturelles	19 904	12,2%	52 695	2,9%	2,6	1 160 006	22 015
Hébergement	1 906	1,2%	19 165	1,0%	10,1	449 668	23 465
Restauration	1 033	0,6%	6 462	0,4%	6,3	121 479	18 800
Voyages et activités connexes	1 060	0,6%	5 954	0,3%	5,6	161 996	27 210
Organisations patronales et consulaires	987	0,6%	8 221	0,4%	8,3	322 476	39 225
Organisations professionnelles	1 311	0,8%	14 233	0,8%	10,9	397 375	27 920
Organisations religieuses	2 276	1,4%	10 434	0,6%	4,6	209 032	20 035
Activités des syndicats de salariés	207	0,1%	924	0,1%	4,5	23 084	24 980
Activités des organisations politiques	115	0,1%	449	0,0%	3,9	16 356	36 410
<b>Organisations associatives NCA (1)</b>	<b>40 492</b>	<b>24,8%</b>	<b>199 174</b>	<b>10,8%</b>	<b>4,9</b>	<b>4 291 189</b>	<b>21 545</b>
Recherche-développement scientifique	631	0,4%	5 671	0,3%	9,0	206 455	36 405
Agriculture, élevage, chasse pêche	824	0,5%	6 126	0,3%	7,4	106 644	17 410
Autres activités du régime général (2)	5 715	3,5%	61 800	3,4%	10,8	1 810 576	29 300
Autres activités du régime agricole (2)	1 021	0,6%	20 359	1,1%	19,9	523 688	25 725
<b>Ensemble associatif</b>	<b>163 414</b>	<b>100%</b>	<b>1 843 604</b>	<b>100%</b>	<b>11,3</b>	<b>39 315 832</b>	<b>21 325</b>

Sources : ACROSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. (1) Etablissements associatifs « non classés ailleurs ». (2) Etablissements associatifs regroupés ici, mais dont l'activité est référencée dans les bases du régime général et du régime agricole.

<sup>26</sup> Avec de très fortes variations, selon les départements et une présence du secteur lucratif d'autant plus importante qu'ils sont urbanisés et à fort développement économique.

<sup>27</sup> Ce passage résumé peut être prolongé à la lecture de la 14<sup>ème</sup> édition de *La France associative en mouvement* – Septembre 2016 – Page 19.

L'ensemble du domaine sanitaire et social représente plus de 20% des établissements employeurs, mais surtout 57% des effectifs salariés (plus d'un million) et de la masse salariale.

La proportion de salariés appartenant à des établissements dits « *non classés ailleurs* », est aujourd'hui limitée à un peu moins de 11%, contre près de 14% jusqu'à l'année 2012, grâce à un travail mené avec les services nationaux de l'INSEE. Ceci permet une présentation affinée, traduisant assez correctement la réalité associative. Cette proportion varie toutefois d'une manière non justifiée, selon les régions et les départements. Elle est par exemple nettement inférieure dans l'Aveyron, la Corrèze, la Dordogne, la Haute-Loire, les Landes, le Lot-et-Garonne, la Moselle, le Pas-de-Calais et les Pyrénées-Atlantiques. Elle est, en revanche, nettement supérieure dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes, l'Indre, Paris, le Vaucluse et dans les quatre départements d'outre-mer.<sup>28</sup>

Le tableau montre un salaire moyen annuel, par emploi, variant très fortement, à la fois en fonction du degré de spécialisation des salariés, comme dans le secteur de la santé ou de la recherche, et inversement en fonction du temps de travail, comme dans l'aide à domicile, les activités sportives ou récréatives et de loisirs.

Au-delà de ce tableau, la répartition des salariés associatifs peut varier fortement, selon les départements : les 13 ruraux se caractérisent par une plus forte présence du secteur social (près de 60% contre 44% dans les 13 départements les plus urbanisés), ou encore par une proportion deux fois moindre des salariés de la culture (2,2%, contre 4%) et de l'enseignement (6% contre 14%). Dans les villes chefs-lieux des 13 régions métropolitaines que nous avons prises en compte, ces deux secteurs représentent en revanche, une part plus importante que ces moyennes : respectivement un peu plus de 5% pour la culture et près de 16% pour l'enseignement, selon des caractéristiques de centralité bien réelles.

## B – REPARTITION FINE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALARIES

Pour éclairer les acteurs et les observateurs de chaque secteur d'activité, deux tableaux complémentaires sont ici présentés pour la première fois<sup>29</sup>. Le premier tableau montre que près de 54% des employeurs associatifs comportent moins de trois salariés, mais que près de 5% emploient plus de cinquante personnes, soit plus de 7.800 employeurs, dont 5 900 dans le domaine sanitaire et social.

Tableau 6 – Ventilation des établissements, selon la taille et selon les activités, en 2017

SECTEURS D'ACTIVITES	Moins de 3	De 3 à 5	De 6 à 9	De 10 à 19	De 20 à 49	De 50 à 99	100 et plus	Total
Enseignement	38,9%	18,4%	13,1%	14,2%	10,7%	3,5%	1,2%	100,0%
Activités sportives	76,6%	13,6%	5,1%	3,2%	1,1%	0,2%	0,1%	100,0%
Activités culturelles	81,1%	10,7%	4,0%	2,6%	1,3%	0,2%	0,1%	100,0%
Activités pour la santé humaine	14,4%	12,4%	15,1%	25,0%	19,6%	6,6%	7,0%	100,0%
Hébergement médicosocial	6,9%	7,6%	9,0%	16,1%	32,1%	24,3%	4,0%	100,0%
Action sociale sans hébergement	16,8%	13,1%	14,5%	21,8%	20,7%	8,0%	5,2%	100,0%
Organisations non classées ailleurs	65,7%	15,8%	8,2%	6,4%	2,9%	0,7%	0,3%	100,0%
Ensemble des associations	53,7%	14,3%	8,9%	9,8%	8,3%	3,5%	1,4%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF. Traitement R&S. **Lecture :** Dans le secteur associatif de l'enseignement, 38,9% des établissements ont moins de 3 salariés. A l'opposé, 1,2% des établissements emploient 100 salariés et plus dans ce secteur.

Le sport (76,6%) et la culture (81,1%) se caractérisent par une très forte proportion d'établissements de moins de trois salariés. Inversement, le domaine sanitaire et social comporte des établissements de plus grande taille : un peu plus de 13% comportent plus de 50 salariés dans le secteur de la santé et dans le social sans hébergement, et cette proportion grimpe à plus de 28% dans l'hébergement médico-social.

<sup>28</sup> Il appartient au réseau national de l'INSEE d'harmoniser ses pratiques de classement des employeurs associatifs, en les alignant sur les nombreux départements qui les prennent correctement en considération.

<sup>29</sup> Ces deux tableaux pourront être exprimés dans le prochain bilan 2018, à partir des équivalents temps plein, grâce à l'exploitation des Déclarations sociales nominatives (les effectifs salariés sont ici comptabilisés quel que soit le temps de travail).

Ce deuxième tableau montre, pour les principaux secteurs d'activité, comment se répartissent les effectifs salariés en fonction de la taille des établissements.

Tableau 7 – Ventilation des salariés, selon la taille et selon les activités, en 2017

SECTEURS D'ACTIVITES	Moins de 3	De 3 à 5	De 6 à 9	De 10 à 19	De 20 à 49	De 50 à 99	100 et plus	Total
Enseignement	4,0%	6,4%	8,3%	16,2%	27,0%	19,2%	18,9%	100,0%
Activités sportives	29,4%	19,4%	13,6%	15,3%	11,3%	5,6%	5,4%	100,0%
Activités culturelles	33,1%	16,5%	11,5%	13,5%	14,4%	5,7%	5,3%	100,0%
Activités pour la santé humaine	0,6%	1,5%	3,2%	9,7%	16,2%	12,6%	56,2%	100,0%
Hébergement médicosocial	0,3%	0,9%	1,9%	6,5%	30,4%	44,2%	15,8%	100,0%
Action sociale sans hébergement	0,9%	2,1%	4,3%	11,7%	23,7%	20,7%	36,5%	100,0%
Organisations non classées ailleurs	16,2%	13,5%	13,0%	18,3%	17,6%	9,6%	11,8%	100,0%
Ensemble des associations	5,7%	5,4%	6,2%	12,5%	23,5%	21,7%	25,1%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF. Traitement R&S. Lecture : Dans le secteur associatif de l'enseignement, les effectifs des établissements de moins de 3 salariés représentent 4%. A l'inverse, 18,9% des salariés du secteur sont employés dans des établissements de 100 salariés et plus.

Si l'on prend en compte la première strate de moins de trois salariés, on observe un assez faible écart entre le sport (29,4%) et la culture (33,1%), et une grande différence avec le domaine sanitaire et social. Concernant la dernière strate, au-delà de 100 salariés, on note que le secteur de la santé, comporte 7% d'établissements (tableau 3) de cette taille qui regroupent à eux seuls plus de 56% des salariés.

Globalement, à la lecture de ces deux tableaux, environ 77% des établissements employeurs de l'ensemble du secteur associatif comportaient moins de 10 salariés, et ils représentaient seulement 17% des effectifs associatifs. A l'opposé, les 5% des établissements de plus de 50 salariés comportaient ensemble près de la moitié des effectifs (47%).

## C - UNE EVOLUTION CONTRASTEE

A partir d'une évolution globale des effectifs dans les associations, évoquée plus haut, il convient de bien insister sur les différences observées, selon les différents secteurs d'activité. Le tableau suivant a été construit selon trois périodes significatives et d'égale durée : une période faste (2008 – 2011), une période intermédiaire plus tendue (2011-2014) et la période la plus récente (2014-2017).

Tableau 8 – Evolution des effectifs salariés dans les différents secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Période 2008 - 2011	Période 2011 - 2014	Période 2014 - 2017
Enseignement	2,8%	1,2%	2,9%
Activités humaines pour la santé	3,2%	-1,0%	2,6%
Hébergement médico-social	7,3%	6,4%	1,7%
Action sociale sans hébergement	3,2%	0,3%	0,4%
<i>Aide à domicile</i>	3,8%	-5,0%	-4,3%
Activités sportives	9,4%	7,2%	5,2%
Activités liées à l'emploi	-2,3%	3,5%	-1,9%
Activités récréatives et de loisirs	8,1%	2,4%	7,7%
Activités culturelles	3,4%	-1,1%	-11,2%
Hébergement	-5,0%	-5,4%	-5,3%
Restauration	-9,4%	-6,5%	-11,9%
Voyages et activités connexes	-7,1%	-9,9%	-19,7%
Recherche-développement scientifique	-1,6%	-3,4%	-4,7%
Ensemble associatif	3,3%	1,9%	1,1%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R&S. Lecture : En trois années (2008-2011), les effectifs salariés de l'enseignement associatif ont progressé de 2,8%. Entre 2011 et 2014, ils ont évolué de 1,2%, avant d'augmenter de 2,9% ces trois dernières années (2014-2017).

L'effet retard de la crise financière de 2008, constaté pour l'ensemble du secteur associatif, n'a pas fonctionné pour les activités liées à l'emploi et pour les domaines de l'hébergement, de la restauration, des voyages et de la recherche : ils ont connu une baisse de leurs effectifs dès 2008, dans la mesure où ils sont directement exposés aux aléas économiques.

Au cours de la période 2011-2014, ces domaines ont poursuivi leur retrait, et ils ont été rejoints par le secteur de la santé, en légère diminution d'effectifs, par le secteur culturel, et surtout par la forte chute du secteur de l'aide à domicile (- 5%). L'enseignement et les loisirs ont vu leur évolution positive significativement ralentie. Le domaine médico-social (+ 6,4%) et le sport (+ 7,2%) sont restés à un haut niveau d'évolution.

Au cours de la période la plus récente (2014-2017), trois secteurs se sont redressés (santé, enseignement et loisirs), l'hébergement médico-social a connu un fort ralentissement de sa croissance, pendant que le secteur de l'aide à domicile et surtout le domaine de la culture (- 11,2%) ont poursuivi leur retrait.

Au-delà de ce tableau récapitulatif, les variations entre l'année 2016 et l'année 2017 (- 0,1% en moyenne dans l'ensemble associatif), sont également différenciées : le secteur de l'aide à domicile semble bien en voie de stabilisation (- 0,3%). En revanche, le secteur du sport a connu une petite alerte (- 0,8%) qui tranche avec l'évolution positive depuis de nombreuses années. Les activités liées à l'emploi ont perdu environ 2 450 salariés (- 4,5%), et le secteur de la culture, manifestement en péril, a enregistré une nouvelle baisse de ses effectifs (- 3,3%, soit 1 800 salariés). Au cours de la période la plus récente, entre 2014 et 2017, les associations culturelles auront ainsi enregistré un retrait particulièrement douloureux, correspondant à la perte de plus de 6 600 salariés.

## **8 - RESISTANCE ET RENOUVELLEMENT REGULIER DES EMPLOYEURS**

Chaque année, un certain nombre d'employeurs disparaissent en tant que tels. Soit parce que telle est la vocation de l'association, ou que l'action pour laquelle elle a recruté ponctuellement un salarié est achevée, soit par choix des dirigeants, soit à la suite de difficultés rencontrées. Ils ne disparaissent pas pour autant forcément du paysage associatif, dans la mesure où leur activité peut se prolonger, au titre de la loi de 1901, et exclusivement au moyen des ressources humaines bénévoles.

**METHODOLOGIE :** *Pour comparer les mouvements de disparition et d'apparition des employeurs d'une année sur l'autre, nous travaillons au niveau de l'entreprise (SIREN). Travailler au niveau de l'établissement (SIRET) nous exposerait en effet à un biais non négligeable, dans la mesure où un simple changement d'adresse conduit à une modification de son numéro d'identification.*

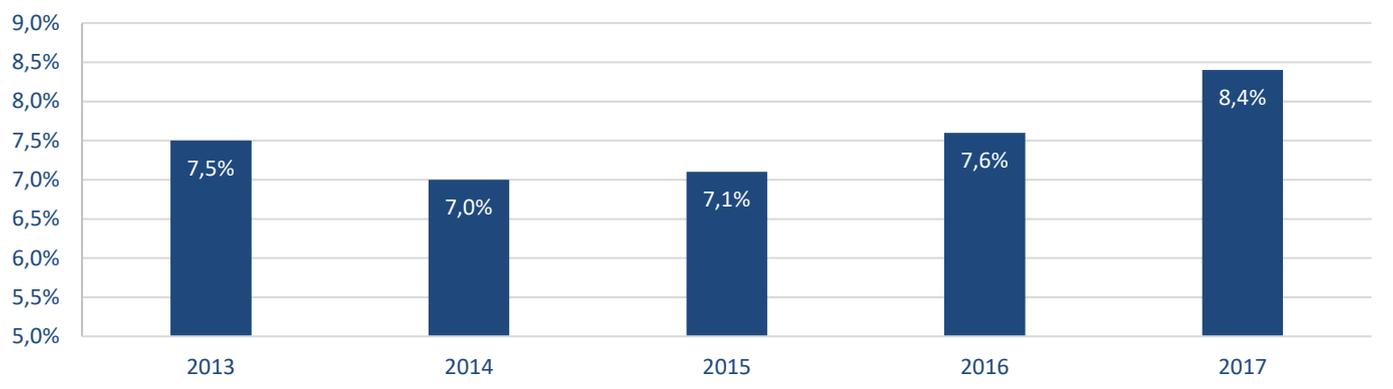
*La comparaison des listes d'employeurs, d'une année sur l'autre, permet trois types de résultats :*

- d'abord ceux qui ont disparu, tout au moins en qualité d'employeurs (graphiques 7 et 8)*
- ensuite, parmi ceux qui ont « résisté », ceux qui sont restés dans la même strate de salariés, ceux qui ont progressé ou régressé (tableaux 9 et 10)*
- enfin, pour une année donnée, la répartition entre ceux qui ont résisté d'une année sur l'autre, ceux qui étaient employeurs lors d'une année antérieure et qui le redeviennent (nous les appellerons les « résurgents »), et les nouveaux employeurs (tableau 11).*

## A – APPROCHE GENERALE

Le premier repère que l'on peut constituer comporte les employeurs associatifs qui ont disparu d'une année sur l'autre. Au cours d'une année donnée, cette proportion de « disparitions » figure dans le graphique suivant.

Graphique 7 : Taux de disparition d'une année sur l'autre

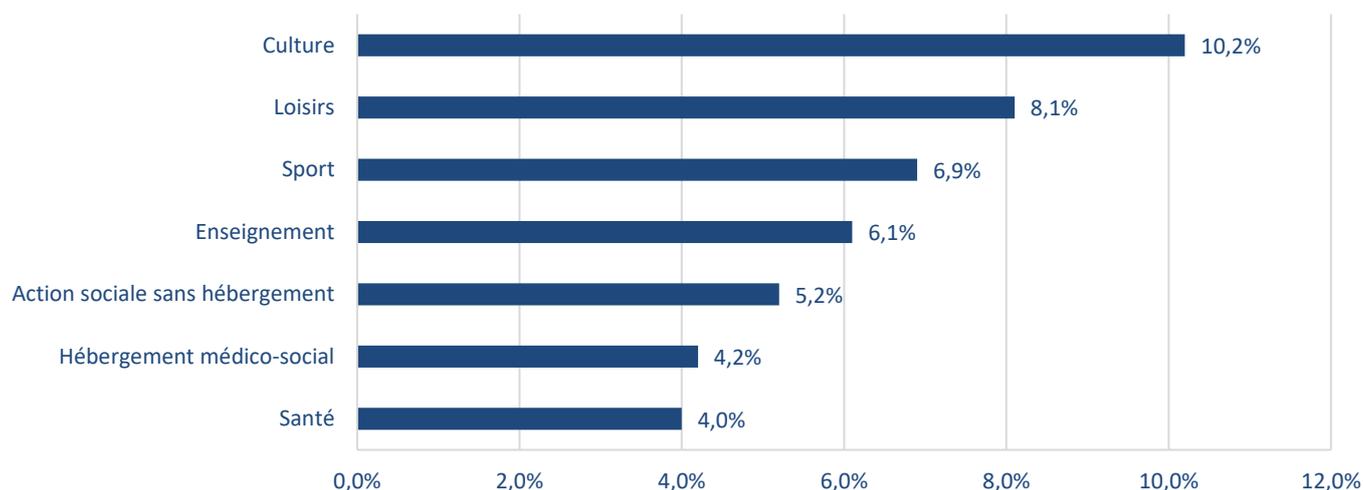


Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : En 2013, on ne retrouve pas 7,5% des associations présentes en 2012.

Ce taux de disparition était au plus bas en 2014 et 2015, et augmente significativement en 2016 et 2017. Lors de cette dernière année, la disparition, parfois momentanée comme on le verra plus loin, des associations en qualité d'employeurs, concerne près de 12 500, bien au-dessus de la moyenne des quatre années précédentes (10 800 environ).

Ce taux varie très fortement selon la taille des associations : en moyenne de 8,4% en 2017, il était de 12% parmi les employeurs de moins de trois salariés, significativement supérieur à la moyenne des quatre années précédentes, et de 4% environ au sein des associations comportant entre trois et cinq salariés. Il varie aussi, assez nettement, selon les secteurs d'activité. Le graphique suivant présente ce bilan, observé entre l'année 2016 et l'année 2017.

Graphique 8 : Taux de disparition, entre l'année 2016 et l'année 2017, selon les secteurs



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : 10,2% des associations culturelles présentes en 2016 ne se retrouvent pas, en qualité d'employeurs, au titre de l'année 2017. Cette proportion est à son minimum (4%) dans le domaine de la santé.

Certes, ces différences sont en corrélation avec la taille des employeurs. C'est ainsi que les trois secteurs du domaine sanitaire et social présentent le taux de disparition le plus faible. Mais la lecture de ce graphique montre aussi, pour deux secteurs dont la taille des employeurs est comparable, une nette différence entre le sport (6,9%) et la culture (10,2%). Outre la baisse des effectifs salariés observée dans les chapitres précédents, la culture a perdu près de 2 400 employeurs associatifs, présents en tant que tels en 2016, et absents en 2017.

## B – LES EVOLUTIONS AU SEIN DES ASSOCIATIONS

La coopération entretenue depuis de nombreuses années avec la direction des études de l'ACOSS-URSSAF permet d'aller assez loin dans l'observation des mouvements, y compris quant aux changements de strates d'effectifs salariés, d'une année sur l'autre. Parmi les employeurs présents en tant que tels au cours de deux années consécutives, le tableau suivant montre la proportion de ceux qui évoluent vers une strate supérieure et ceux qui évoluent vers une strate inférieure.

Tableau 9 – Mouvements annuels des employeurs associatifs

Années de référence	Ont évolué vers une strate inférieure	Proportion d'employeurs n'ayant pas changé de strate d'effectifs	Ont évolué vers une strate supérieure	Total
2012-2013	5,8%	87,9%	6,3%	100%
2013-2014	5,4%	87,9%	6,8%	100%
2014-2015	5,8%	87,9%	6,3%	100%
2015-2016	6,1%	87,1%	6,8%	100%
2016-2017	6,7%	86,9%	6,3%	100%

Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur 100% des employeurs associatifs présents en 2012 et 2013, environ 88% n'ont pas changé de strate d'effectifs salariés ; 5,8% figuraient en 2013 dans une strate inférieure à celle de 2012, et 6,3% figuraient dans une strate supérieure.

Ce tableau montre clairement, une augmentation régulière de la proportion des associations perdant des salariés, et passant dans une strate inférieure : de 5,4% pour la comparaison 2013-2014 à 6,7% pour la comparaison 2016-2017. La proportion des employeurs passant à une strate supérieure ne varie pas significativement, à l'observation des cinq années du tableau.

Cette observation, prolongée strate par strate, montre des résultats très utiles pour les acteurs du secteur associatif : elle porte sur environ 135 000 associations employeurs présents en 2016 et en 2017.

Tableau 10 – Mouvements des employeurs associatifs, entre 2016 et 2017

Strates de salariés	Ont évolué vers une strate inférieure	Proportion d'employeurs n'ayant pas changé de strate d'effectifs	Ont évolué vers une strate supérieure	Total
Moins de 3 salariés	-	94,9%	5,1%	100%
3-5 salariés	19,8%	71,3%	8,9%	100%
6-9 salariés	19,2%	68,8%	12,0%	100%
10-19 salariés	12,3%	80,6%	7,0%	100%
20-49 salariés	8,4%	87,8%	3,8%	100%
50-99 salariés	7,8%	88,2%	4,0%	100%
100 salariés et plus	3,5%	96,5%	-	100%

Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur 100% des employeurs associatifs présents en 2016, dans la strate des moins de trois salariés, 94,9% se trouvaient présents dans la même strate, en 2017, et 5,1% ont évolué vers une strate supérieure.

Les petits employeurs de moins de trois salariés ont évolué, entre 2016 et 2017 : 5,1% ont augmenté le nombre de leurs salariés : 4,8% passant dans la strate de 3 à 5 salariés et 0,3% dans celle qui comporte entre 6 et 9 salariés. Ce ratio positif de 5,1% est inférieur à ce qu'il était entre 2015 et 2016 (5,4%).

Des mouvements importants sont intervenus dans la strate des 3-5 salariés, notamment à la baisse (19,8%). Celle-ci est plus massive qu'entre 2015 et 2016 (17,1%). De même que les hausses de l'ordre de 9% ont été proportionnellement moins nombreuses qu'en 2016 (9,7%). Il en est de même pour la strate comportant entre 6 et 9 salariés, avec une proportion supérieure d'associations passant dans une strate inférieure (19,2% en 2017 contre 17% en 2016), et une proportion inférieure d'associations en progression (12% en 2017 contre 13,1% en 2016).

Ces constats contribuent à montrer que les associations petites et moyennes ont davantage souffert en 2017, d'une part avec un plus faible taux de survivance, d'autre part avec un nombre de salariés à la baisse qui les a faites plus souvent que par le passé, basculer vers des strates de salariés inférieures, et moins souvent vers des strates supérieures.

## C – TENIR COMPTE DE L'ENSEMBLE DES MOUVEMENTS

Si de nombreuses associations disparaissent chaque année en qualité d'employeurs, d'autres apparaissent, selon deux catégories que nous sommes en mesure de différencier : celles qui ont été employeurs, lors d'une période antérieure, sous réserve qu'elle soit postérieure à 1997 et celles qui apparaissent pour la première fois. Le tableau suivant présente, ainsi, pour chaque année, la proportion des employeurs associatifs présents d'une année sur l'autre que nous appelons ici les « *résistants* », la proportion des employeurs réapparaissant après une période d'absence, et que nous nommerons les « *résurgents* », et les nouveaux employeurs.

Tableau 11 : Répartition des employeurs présents chaque année

Référence	Résistants	Résurgents	Nouveaux employeurs	Ensemble
2013	92,7%	2,0%	5,3%	100,0%
2014	92,4%	2,1%	5,5%	100,0%
2015	92,7%	1,9%	5,5%	100,0%
2016	92,7%	1,8%	5,5%	100,0%
2017	93,9%	1,6%	4,5%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : En 2013, l'ensemble des employeurs associatifs présents se répartissaient entre 92,7% d'associations déjà présentes en 2012, de 2% d'employeurs non présents en 2012, mais présents au cours d'une période antérieure, et de 5,3% d'associations apparaissant pour la première fois en qualité d'employeurs.

Le lecteur pourra notamment consulter<sup>30</sup> la colonne des « *résurgents* », pour constater qu'ils constituent une proportion de moins en moins forte, au fil des années. Numériquement, on est passé de plus de 3 000, en 2013 et 2014, à 2 300 en 2017. La proportion des nouveaux employeurs, restée sensiblement au même niveau, entre 2013 et 2016, faiblit significativement en 2017. Numériquement, on est passé de près de 8 000 nouveaux employeurs, en moyenne annuelle sur quatre ans, à moins de 6 500 en 2017.

Cette ventilation varie bien sûr en fonction de la strate de l'employeur : en 2017, la plupart des « *résurgents* » sont de petite taille, 97% d'entre eux ont moins de trois salariés. De même, 88% des nouveaux employeurs ont moins de trois salariés, 6% ont entre trois et cinq salariés et 3% ont entre six et neuf salariés.

Au-delà du tableau, l'observation de cette répartition des employeurs, en 2017, selon les secteurs d'activité, permet les constats suivants : au regard de ce phénomène de résurgence, à partir d'un résultat global de 1,6%, la variation est grande entre la culture (2,4%), le sport (1,7%) et les loisirs (1,3%), et la santé, par exemple, ou il est quasiment inexistant (0,2%), tout comme dans l'hébergement médico-social (0,3%).

La proportion que représentent les nouveaux employeurs, en 2017, varie également autour de la valeur moyenne de 4,5% : elle est cette fois assez importante dans le secteur de la santé (4,7%), également au-dessus de la moyenne dans celui des loisirs (5,2%), et nettement dans la culture (6,6%). Elle reste en revanche très basse dans l'hébergement médico-social (1%).

Au bilan des mouvements, on peut indiquer la très grande stabilité du secteur de l'hébergement médico-social, avec un taux de résistance de près de 96%, à rapprocher d'un faible taux de résurgences et de créations. Le secteur de la santé affiche également un très fort taux de résistance, et se développe grâce à une forte proportion de créations, liée à l'augmentation des besoins. Le secteur du sport est en légère baisse, avec un moindre taux de résistance et une assez faible proportion de créations. Et c'est le secteur de la culture qui affiche un très fort renouvellement, fait de beaucoup de disparitions (sensiblement au même niveau au cours des cinq dernières années observées) et d'un nombre important de créations, qui ne compensent pas les disparitions, ce qui se traduit par un bilan général à la baisse significative.

<sup>30</sup> La colonne des « *résistants* », n'est ici que le résultat mesuré après avoir soustrait les « *résurgents* » et les « *nouveaux employeurs* ». L'augmentation constatée en 2017 est mécanique et ne doit pas être considérée comme un élément positif.

## 9 – LE RENOUVELLEMENT DES SALARIES

L'observation des « Déclarations préalables à l'embauche » (DPAE), permet d'avoir une idée sur le flux entrant des salariés. Trois types différents de contrats sont proposés à l'embauche : les contrats courts, de moins d'un mois, les contrats à durée déterminée (CDD) longs de plus d'un mois, et les contrats à durée indéterminée (CDI).

A titre indicatif, la proportion des contrats de moins d'un mois, proposés par les associations et destinés essentiellement à des remplacements ou à des événements ponctuels, est passée d'une proportion de 65%, en 2001, à 84% en 2017<sup>31</sup>. Elle est certes importante, mais elle est également majoritaire dans l'ensemble du secteur privé, passant de 48%, en 2001, à 71% en 2016. La différence était ainsi de 17 points en 2001, et elle s'est un peu réduite au fil des années, puisqu'elle était de 13 points en 2017. On notera toutefois que cette proportion de contrats de moins d'un mois a très légèrement augmenté entre 2016 et 2017, concernant le secteur associatif, alors qu'elle a un peu diminué pour l'ensemble du secteur privé.

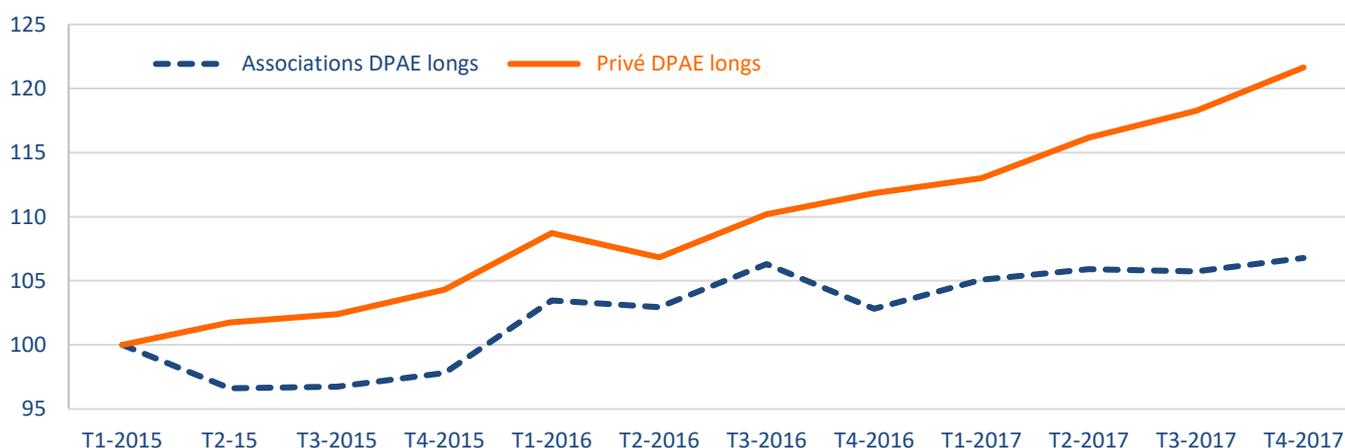
### Précisions méthodologiques

La suite du développement porte exclusivement sur les contrats de plus d'un mois, comportant les CDD de plus d'un mois, nommés *CDD longs* et les CDI. L'analyse des déclarations préalables à l'embauche permet de suivre l'évolution du nombre et de la qualité des contrats de travail signés, au fil des trimestres. La période prise en compte va du début de l'année 2015<sup>32</sup> à la fin de l'année 2017. Deux indicateurs complémentaires ont permis de présenter ces résultats en mouvement, portant sur le flux général de ces contrats de plus d'un mois, d'une part, et sur la part que représentent parmi eux les contrats à durée indéterminée, d'autre part.

### A – L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS DE PLUS D'UN MOIS

Au sein du secteur associatif, on est passé de 173.500 contrats de plus d'un mois, environ, au cours du premier trimestre 2015, à un peu plus de 185.000, au cours du dernier trimestre 2017. La croissance dans le secteur privé hors associations, a été un peu plus rapide, au cours de cette période, comme le montre le graphique suivant.

Graphique 9 – Evolution du nombre de contrats de plus d'un mois (en base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2015)



Source : ACOSS-URSSAF. Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables. Traitement R & S.

Dès le début 2015, et ce d'une manière continue, hormis au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016, le nombre des contrats de plus d'un mois a augmenté pour l'ensemble du secteur privé. Il n'en a pas été de même pour le secteur associatif : il a connu une évolution moins favorable, avec deux baisses significatives, au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015 et au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016, compensées par des augmentations assez nettes au 1<sup>er</sup> et au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016. Au bilan de cette période, la

<sup>31</sup> Autour de cette moyenne générale de 84%, les différences sont très importantes, depuis une proportion bien inférieure dans le secteur du sport (47%), jusqu'à la proportion record, de 97% dans la culture.

<sup>32</sup> Le suivi sur une longue durée montre que les courbes se coupent au début de l'année 2015, ce qui donne un repère pertinent concernant la période récente.

différence est nette entre le secteur privé, enregistrant une augmentation des contrats de plus d'un mois de plus de 20%, contre une variation limitée à 7% pour le secteur associatif.<sup>33</sup>

## B – PROPORTION DES CONTRATS A DUREE INDETERMINEE

Ce suivi des déclarations préalables à l'embauche permet utilement de distinguer les CDD de plus d'un mois et les CDI. Un tableau présente la proportion de contrats à durée indéterminée, au sein du secteur privé, hors associations, et au sein du secteur associatif.

Tableau 12 – Evolution de la proportion des CDI, parmi les contrats de plus d'un mois

Période	Proportion des CDI privés hors associations	Proportion des CDI associatifs
T1 2015	46,7%	23,0%
T2 2015	46,5%	23,2%
T3 2015	47,2%	23,3%
T4 2015	47,1%	22,8%
T1 2016	46,9%	23,9%
T2 2016	47,7%	23,4%
T3 2016	47,7%	23,4%
T4 2016	48,3%	23,5%
T1 2017	48,4%	23,8%
T2 2017	49,6%	25,2%
T3 2017	49,8%	26,2%
T4 2017	51,1%	27,7%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S.

Le secteur privé, hors associations, propose proportionnellement deux fois plus de contrats à durée indéterminée que le secteur associatif. Au début 2015, cette proportion était de près de 47% au sein du secteur privé, hors associations, contre 23% pour le secteur associatif. Elle a connu une évolution positive, dans les deux ensembles, pour se situer un peu au-dessus de 51%, pour le premier, et un peu au-dessous de 28% pour le second.

L'observation de la période la plus récente, depuis le début de l'année 2017, montre une embellie pour ce qui concerne les associations : un peu plus d'embauches, comme le montre le graphique précédent, et une proportion de CDI en nette hausse, depuis 23,8% au premier trimestre, jusqu'à 27,7% au quatrième.<sup>34</sup>

Pour en savoir plus, concernant les informations relatives au genre et à l'âge des personnes qui se voient proposer ces contrats, le lecteur pourra se reporter à la 14<sup>ème</sup> édition de *La France associative en mouvement* – Pages 26-27. On insistera ici sur la caractéristique qui distingue nettement le secteur associatif, faisant davantage confiance aux plus de 50 ans, qui représentent près de 10% des personnes concernées par ces contrats, contre seulement 5% environ, au sein du secteur privé, hors associations.

<sup>33</sup> Précisons que les premières tendances observées en 2018, selon une observation de conjoncture, montrent une augmentation encourageante de l'ordre de 1%, entre le premier semestre 2017 et le premier semestre 2018, pour ce qui concerne le total des contrats associatifs longs.

<sup>34</sup> A titre d'informations complémentaires, précisons que le premier semestre 2018 présente une évolution qui prolonge celle de l'année 2017 : avec une proportion de CDI de 28,1% au premier trimestre et de 29% au deuxième trimestre 2018. Le bilan des CDI proposés au premier semestre 2018 est en augmentation significative de 15%, par rapport à celui du premier semestre 2017.

## 10 - UN ENSEMBLE NON LUCRATIF QUI INTEGRE LES FONDATIONS

Le suivi de l'emploi dans le secteur associatif et dans celui des fondations confirme la porosité assez marquée entre ces deux catégories juridiques. En effet, quelques associations se transforment en fondations au fil des années, ce qui parasite la lecture des évolutions respectives de l'emploi, minorée parmi les premières et majorée parmi les secondes, sans que cela soit significatif pour un ensemble non lucratif qui s'avère assez homogène.

En effet, les statuts respectifs des associations et des fondations sont très proches, et aussi leurs modes de fonctionnement. Du reste, bon nombre d'acteurs et d'observateurs ne font pas la différence entre les deux types d'établissements, quand ils les connaissent, se limitant en général à leur raison sociale. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine sanitaire et social qui réunit 65% des fondations et 80% de leurs effectifs salariés<sup>35</sup>. Leurs similitudes avec les associations, le principe de non-lucrativité qui préside aux deux formes juridiques et l'accélération du nombre de fondations justifient qu'on leur accorde une place dans cette publication.

Comme le montre le tableau, le nombre de leurs établissements employeurs augmente régulièrement, ayant dépassé la barre des 1 600 en 2016 et en nouvelle augmentation sensible en 2017. Ce sont souvent des établissements importants, le nombre moyen de salariés dépasse la cinquantaine.

Tableau 13 – Présentation des fondations<sup>(1)</sup>

	Régime agricole		Régime général		Total des fondations	
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés
2011	28	328	1 307	73 208	1 335	73 536
2012	28	348	1 373	76 241	1 401	76 589
2013	26	293	1 434	78 531	1 460	78 823
2014	29	342	1 515	83 155	1 544	83 497
2015	31	400	1 562	87 147	1 593	87 547
2016	28	374	1 589	87 605	1 616	87 979
2017	26	372	1 632	89 485	1 658	89 856

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA - Traitement Recherches & Solidarités. (1) Les chiffres sont ici présentés à l'unité près en raison des effectifs et doivent donc être lus en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Entre 2011 et 2017, le nombre total de fondations employeurs a progressé de 24%, et le nombre de leurs salariés d'environ 20%, dont un peu plus de 2% entre 2016 et 2017. Au-delà du tableau, les fondations ont distribué une masse salariale de l'ordre de 2,55 milliards d'euros, en 2017, soit une augmentation de 4,7% en une année.

**Au bilan, en 2017, l'emploi privé non lucratif au sein des associations et des fondations, représente près de 165 000 employeurs, environ 1 935 000 salariés, soit un peu plus de 10% du total des salariés du secteur privé, et une masse salariale de près de 42 milliards d'euros.**

*Ce nouveau bilan annuel de l'emploi dans les associations est complété par un suivi conjoncturel trimestriel ; par des publications à l'échelle des 17 régions, en partenariat avec Régions de France ; et par « Les essentiels de la vie associative » pour chacun des départements, avec le soutien de la direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative (ministère de l'Education nationale).*

<sup>35</sup> C'est la raison pour laquelle nos travaux menés dans ce domaine, en coopération avec l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) dans le cadre du Centre de ressources DLA social médico-social et santé, portent sur l'ensemble du secteur non lucratif, comprenant les associations et les fondations.

# Chapitre IV – Le moral des responsables associatifs

## Méthodologie

Une vague nationale d'enquête de conjoncture a permis de donner une nouvelle fois la parole aux dirigeants bénévoles sur la façon dont leurs associations ont vécu les premiers mois de l'année 2018, et sur la façon dont ils envisagent la rentrée associative de l'automne 2018. Les questions sont posées exactement dans les mêmes termes que pour les vagues précédentes, et l'échantillon est traité selon les mêmes règles de pondération, pour traduire de la même manière la réalité de l'ensemble du secteur associatif.

Cette vague nationale, représentative de l'ensemble du territoire, a permis d'interroger 2 062 responsables d'associations, entre le 15 mars et le 25 avril 2018. Les résultats ont été traités selon la méthode des quotas, appliquée aux variables de secteurs d'activité (santé, social, humanitaire, culture, sport, loisirs, éducation populaire, autres activités), de taille de l'association, appréciée selon son budget annuel (moins de 10 000 euros, de 10 à 50 000 euros, de 50 à 75 000 euros, de 75 à 150 000 euros, de 150 à 500 000 euros, plus de 500 000 euros) et le nombre de salariés (sans salarié, 1 ou 2 salariés, 3 à 5 salariés, 6 à 9 salariés, 10 à 19 salariés, 20 à 49 salariés, 50 salariés et plus).

## 1 – LE BAROMETRE ANNUEL

Pour la septième année consécutive, sensiblement au même moment de l'année, ce baromètre permet de voir comment le moral des responsables associatifs a évolué, à partir de ces trois critères portant sur le constat au printemps 2018 (finances, bénévolat et situation générale).

Tableau 14 – La situation des associations au cours des derniers mois écoulés

Est jugée bonne ou très bonne :	Avril 2018	Mai 2017	Mai 2016	Mai 2015	Mai 2014	Mai 2013	Mai 2012
La situation financière	<b>54%</b>	59%	53%	50%	47%	53%	60%
La situation du bénévolat (nombre, disponibilité...)	<b>49%</b>	45%	46%	47%	44%	42%	40%
La situation générale de l'association (actions, missions...)	<b>67%</b>	66%	65%	64%	61%	61%	68%

Source : Enquêtes nationales réalisées par Recherches & Solidarités.

Après un creux significatif, en 2014, une embellie au printemps 2017, la proportion des responsables satisfaits de la situation financière perd cinq points en 2018, à 54%. Cette légère majorité de responsables satisfaits ne doit pas, en creux, faire oublier les 46% qui sont insatisfaits, et surtout les plus de 11% qui considèrent leur situation « *très difficile* » (au-delà du tableau), ce qui représente plus de 140.000 associations en souffrance.

### La situation financière selon les différents critères

Par rapport à ce résultat global pondéré de 54% de responsables satisfaits, ceux qui dirigent une petite association (moins de 50.000 euros de budget annuel, pas de salarié) et ceux qui agissent dans un club sportif sont au-dessus de la moyenne. Inversement, dans les plus grandes associations (budget supérieur à 200.000 euros annuels et plus de 6 salariés) et aussi dans les associations culturelles, le taux de satisfaction est au plus bas.

Il semble que les difficultés financières accrues aient incité les responsables associatifs à compenser au moyen de la ressource humaine bénévole, en demandant un peu plus à leurs bénévoles, et/ou en intensifiant l'appel à de nouvelles recrues. De ce fait, comme une sorte de rééquilibrage, la proportion des responsables satisfaits sur le plan du bénévolat, a gagné quatre points, à 49%. Au-delà du tableau, la proportion des responsables qui jugent la situation très difficile a baissé de 11% en 2017 à 9% en 2018. Mais ceci n'est pas forcément une bonne nouvelle, comme on va le voir plus loin.

### La situation du bénévolat selon les différents critères

On se situe au-dessus de cette proportion moyenne de 49%, dans les associations comportant des salariés et dont le budget annuel dépasse 50.000 euros. C'est également le cas pour les associations du domaine de la culture, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Au contraire, les plus petites associations, n'ayant que la ressource humaine bénévole pour fonctionner, souffrent davantage. Tout comme les années précédentes, c'est aussi le cas, nettement, dans le domaine du sport.

Une fois encore, on observe qu'avec des proportions positives assez modestes, concernant ces deux composantes essentielles pour la vie des associations que sont la ressource financière (54%) et la ressource humaine bénévole (49%), la proportion des responsables satisfaits de la situation générale de leur association se situe nettement au-dessus (67%), en évolution positive depuis quatre années. Mais ce volontarisme et cette volonté d'aller de l'avant a ses limites.

### Des résultats plus favorables, une alerte en filigrane

En effet, une analyse approfondie de ce bilan nous alerte pour la première fois : la proportion des responsables en grande difficulté, a brutalement chuté de plus de 7% en 2017 (90.000 associations en projection nationale) à moins de 5% en 2018 (65.000 associations en projection nationale). Personne ne croira que ces associations en souffrance ont vécu un petit miracle qui les a fait soudain sortir de cette zone dangereuse. L'hypothèse la plus probable est que nombre d'entre elles n'ont pas survécu : environ 25 000.

Cela vient pratiquement doubler l'estimation du nombre de disparitions chaque année, jusque-là établi à 30 000 environ. Nous assistons peut-être, pour la première fois, à une stabilisation du nombre des associations, en France, avec un équilibre entre les créations et l'ensemble de ces disparitions.

### La situation générale selon les différents critères

Les écarts sont assez faibles, autour de cette moyenne générale pondérée de 67%. On notera toutefois un léger décrochage dans les plus grandes associations, comportant un grand nombre de salariés, d'une part, et dans les associations de jeunesse et d'éducation populaire, d'autre part.

## 2 – QUELS PRONOSTICS POUR LA RENTREE D'AUTOMNE ?

A partir du constat que font les responsables associatifs, les deux questions suivantes concernent leurs pronostics et leurs projets pour l'année associative qui s'ouvrira en septembre 2018. Le tableau suivant présente les résultats pondérés, mesurés à partir de questions posées à l'identique depuis sept années.

Tableau 15 – Le pronostic des responsables associatifs

Au cours des prochains mois	Avril 2018	Mai 2017	Mai 2016	Mai 2015	Mai 2014	Mai 2013	Mai 2012
La situation générale de l'association (actions, missions...) est pronostiquée bonne ou très bonne	59%	57%	55%	50%	50%	50%	51%
L'association envisage de nouveaux projets ou une extension de son activité	63%	59%	56%	56%	59%	56%	60%

Source : Enquêtes nationales réalisées par Recherches & Solidarités

La lecture de ce tableau doit se faire à la lumière de l'hypothèse formulée plus haut : la disparition d'un certain nombre d'associations, face à de graves difficultés, renforce mécaniquement le groupe des responsables optimistes (ici deux points de plus, en 2018, à 59%). En creux, insistons sur les 41% des responsables inquiets pour l'avenir, et surtout, au-delà du tableau, sur les 6% qui se disent très inquiets : soit près de 80 000 associations.

### Le pronostic selon les différents critères

A partir de ce résultat global de 59% de réponses positives pour l'avenir, les responsables les plus optimistes se situent dans les plus petites associations, et aussi dans les secteurs social et santé, et les plus inquiets sont en charge des associations de taille moyenne (environ 3 salariés et un budget de l'ordre de 200.000 euros annuels).

Dès lors qu'ils sont constitutifs de l'ADN associatif, on constate que 63% des dirigeants envisagent des projets pour les prochains mois. Cette proportion est en hausse depuis deux années et ceci pourrait s'expliquer pour deux raisons complémentaires : d'une part, un effet mécanique lié à la disparition des associations les plus faibles ; d'autre part, et cela ne manque pas d'inquiéter, parce que les associations sont de plus en plus incitées à présenter de nouvelles actions, ne serait-ce que pour conserver les soutiens publics et privés dont elles font l'objet.

Ceci pose une grave question que nous nous limitons ici à soulever : les associations, déjà tenues de répondre au mieux à l'augmentation des difficultés rencontrées par certains de nos concitoyens, sont-elles condamnées à en faire toujours plus pour subsister. Les appels d'offres et les innombrables « concours » en tous genres les poussent vers une course effrénée pour constituer des dossiers parfois éloignés de leurs projets associatifs.

Au regard de ces projets, n'oublions pas, au-delà du tableau, que 5% des dirigeants, vraisemblablement en grande difficulté, envisagent une réduction de l'activité, et que 4% ne sont pas en mesure de se prononcer, par manque de visibilité.

### Les projets selon les différents critères

A partir de cette moyenne générale pondérée de 63%, on note une plus grande prudence de la part des responsables d'associations de taille modeste (pas de salarié et un budget inférieur à 50.000 euros annuels), d'une part, et au sein des clubs sportifs, d'autre part. Inversement, dans les très grandes associations (plus de 10 salariés), la proportion des responsables affichant des projets se situe nettement au-dessus de la moyenne. C'est aussi le cas, en lien avec le critère qui précède, dans les associations du domaine social et de la santé, aussi compte tenu d'une augmentation constante de la demande.

## 3 – LES SUJETS D'INQUIETUDE

Pour expliquer l'évolution du moral des responsables, l'évocation de leurs sujets d'inquiétude est essentielle. Le tableau suivant permet de voir comment ils ont évolué, au cours des six dernières années.

Tableau 16 : Les principales inquiétudes ressenties au fil des années

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants ?	Avril 2018	Mai 2017	Mai 2016	Mai 2015	Mai 2014	Mai 2013
Les ressources humaines bénévoles disponibles pour les activités	47%	56%	53%	52%	48%	54%
La situation financière	47%	47%	49%	53%	52%	43%
Le renouvellement des dirigeants bénévoles	38%	44%	43%	44%	42%	43%
L'évolution des politiques publiques	34%	36%	38%	44%	43%	33%
Les moyens matériels, y compris les locaux	29%	25%	29%	24%	29%	29%
Les relations avec les collectivités territoriales	24%	28%	32%	33%	32%	27%
La diminution du nombre d'adhérents	20%	25%	27%	21%	20%	26%
La motivation et l'investissement des membres de l'équipe dirigeante	18%	22%	21%	23%	19%	21%
Les relations avec les services de l'Etat	16%	21%	19%	22%	20%	19%
Les relations avec vos partenaires privés, dont les entreprises	7%	8%	9%	11%	10%	10%

Sources : Enquêtes nationales réalisées par Recherches & Solidarités. Lecture : Les items sont classés par ordre décroissant en avril 2018.

Ce tableau doit se lire d'une manière horizontale, pour relever les principales évolutions, notamment avec une moindre inquiétude au regard du bénévolat (ressources, renouvellement et motivations des dirigeants) et une inquiétude plus partagée concernant les moyens matériels et les locaux. Les résultats en baisse des autres sujets d'inquiétudes, peuvent s'expliquer, pour partie, par la disparition de celles et ceux qui n'ont pas pu sauver leur association.

Une lecture verticale montre le classement annuel des différents sujets d'inquiétude : les aspects financiers et la ressource bénévole se situent désormais au même niveau (47%), suivis du renouvellement des dirigeants et de l'évolution des politiques publiques. En progression en 2018, la question des moyens matériels et des locaux est venue se glisser au cinquième rang des préoccupations. La hiérarchie entre les inquiétudes liées aux relations avec les collectivités territoriales (24% en 2018) et aux relations avec les services de l'Etat (16% en 2018) reste la même.

### *Les principales inquiétudes selon les critères*

*Au regard des principaux secteurs d'activité, les responsables du secteur sanitaire et social sont plus préoccupés que les autres, par l'évolution des politiques publiques, mais plus confiants concernant les relations avec les services de l'Etat. Dans la culture, ils sont proportionnellement plus nombreux que la moyenne, à se préoccuper des questions financières, des moyens matériels, du nombre des adhérents et des relations avec les collectivités territoriales.*

*C'est dans le domaine sportif que les inquiétudes sont les plus nombreuses et les plus fortes, en particulier pour les sujets touchant au bénévolat (recrutement, renouvellement et motivation des dirigeants), pour les moyens matériels et les locaux, et aussi quant au nombre de leurs adhérents. Les préoccupations sont proportionnellement moins nombreuses dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire, mais elle se situent au-dessus de la moyenne pour ce qui concerne les relations avec les services de l'Etat.*

*Lorsque l'on examine les préoccupations affichées en fonction du budget de l'association, les responsables des associations plus modestes sont plus inquiets concernant les ressources humaines bénévoles, les moyens matériels et le renouvellement des dirigeants. Dans les plus grandes associations, la situation financière, les relations avec les services de l'Etat, avec les collectivités territoriales et l'évolution des politiques publiques constituent des sujets d'inquiétude souvent partagés. On retrouve cette différenciation, selon que l'association n'a pas de salarié ou qu'elle en a beaucoup. On ajoutera que la question du renouvellement des dirigeants est plus cruciale chez les « petits » employeurs (1-2 salariés), et aussi chez les plus gros employeurs (plus de 10 salariés).*

## ANNEXES

### Annexe 1 : Définition des secteurs d'activités, au regard des inscriptions au Journal officiel des associations nouvelles

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

## Annexe 2 : Précisions méthodologiques sur l'emploi

### AVERTISSEMENT

L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, peuvent conduire à des révisions annuelles plus importantes au cours de cette phase de montée en charge.

Par ailleurs, des changements méthodologiques sont intervenus depuis le 1er trimestre 2017, notamment dans le cadre d'une harmonisation des concepts avec l'INSEE et la DARES (nouvelle définition du champ du secteur privé, source et périmètre des effectifs intérimaires, méthodologie de dessaisonnalisation des séries, etc.). Ces changements ont conduit à construire une nouvelle série de données pour les années antérieures à 2017. Précisons que cette nouvelle série a également permis de tenir compte de quelques changements de statut juridique intervenus récemment, par exemple quelques associations transformées en fondations ou encore l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes devenue un établissement public industriel et commercial, sous le nom d'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes. **Cette nouvelle série sert de référence pour la présente publication, ces données doivent donc être rapprochées avec prudence, de celles publiées auparavant.**

### DEFINITIONS

- **Champ de l'étude**

L'observation des associations employeurs porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221) et les associations intermédiaires (9222). Les secteurs d'activités s'appuient sur la nomenclature d'activité française (NAF) révisée en 2008.

- **Une unité de compte : l'établissement**

L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, **les effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les effectifs du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles. Les effectifs du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

La définition du champ du **secteur privé** correspond à celle retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES, depuis la diffusion des chiffres du 1<sup>er</sup> trim. 2017. Il exclut les établissements de catégorie juridique 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement) et 7381 (organisme consulaire), et les caisses nationales de Sécurité sociale. Il exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- **La masse salariale totale ou l'assiette déplafonnée** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG), plus large, qui comprend en outre, des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

## Annexe 3 : Questions du baromètre annuel (2008-2018)

### I – Comment se sont passés les derniers mois ?

**Question 1 – Depuis le début 2018, comment jugez-vous la situation générale de votre association (actions, missions, projets) ? Une seule réponse**

- a) Très bonne
- b) Bonne
- c) Difficile
- d) Très difficile

**Question 2 – Depuis le début 2018, comment jugez-vous la situation financière de votre association ? Une seule réponse**

- a) Très bonne
- b) Bonne
- c) Difficile
- d) Très difficile

**Question 3 – Depuis le début 2018, comment jugez-vous la situation de votre association, concernant le bénévolat (nombre, disponibilité, savoir-faire...) ? Une seule réponse**

- a) Très bonne
- b) Bonne
- c) Difficile
- d) Très difficile

### II – Comment voyez-vous les prochains mois, notamment après l'été 2018 ?

**Question 4 – Comment voyez-vous la situation de votre association (actions, missions...) au cours des prochains mois ? Une seule réponse**

- a) Très bonne
- b) Bonne
- c) Difficile
- d) Très difficile

**Question 5 – Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ? Une seule réponse**

- a) Oui, certainement
- b) Oui, peut-être
- c) Probablement pas
- d) Non
- e) Au contraire, vous envisagez une réduction de vos activités au cours des prochains mois
- f) Vous n'avez pas assez d'éléments pour répondre

**Question 6 – Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ?**

*Plusieurs réponses possibles*

- a) La situation financière
- b) Les moyens matériels, y compris les locaux
- c) Les ressources humaines bénévoles disponibles pour les activités de l'association
- d) La motivation et l'investissement des membres de l'équipe dirigeante
- e) Le renouvellement des dirigeants bénévoles
- f) La diminution du nombre d'adhérents
- g) Les relations avec les collectivités territoriales
- h) Les relations avec les services de l'Etat
- i) L'évolution des politiques publiques
- j) Les relations avec vos partenaires privés, dont les entreprises



Essentiel pour moi

## LE GROUPE MACIF, LE POUVOIR D'AGIR AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ

Le modèle mutualiste de la Macif est fondé sur le principe de l'intelligence collective : l'individu est au service du collectif et le collectif au service de l'individu. Sans actionnaires ni capital à rémunérer, le groupe Macif réinvestit ses profits dans l'intérêt commun. Ainsi, ses 5 millions de sociétaires ont le pouvoir d'agir ensemble pour ce qu'ils considèrent essentiel pour eux mais aussi pour une économie plus sociale et solidaire.

### AGIR RESPONSABLE

La Macif **s'engage concrètement et durablement** au cœur des territoires pour faire avancer la société dans tous les domaines : responsabilité sociale, environnement, diversité... Son action se traduit par des programmes innovants et des dispositifs de solidarité mutualiste qui contribuent à faire bouger les lignes.

Avec ces avancées, la Macif donne du sens à son modèle économique qui a vocation à conjuguer **solidarité, responsabilité et humanisme**. À la clé, la volonté de promouvoir une économie sociale, solidaire et citoyenne, conduite au plus près des réalités terrain.

### RÉSOLUMENT MUTUALISTE, LE GROUPE MACIF PLACE LE SOCIÉTAIRE AU CŒUR DE SES ACTIONS

De ce principe, la Macif tire sa ligne de conduite : « **le pouvoir d'agir sur l'essentiel** ».

Le pouvoir d'agir à titre individuel, en donnant à ses sociétaires-clients la possibilité de choisir des garanties et des services adaptés pour **protéger ce qui leur est essentiel : leur vie, leurs proches, leurs biens**. Et le pouvoir d'agir collectivement, au bénéfice de l'intérêt commun et d'une société plus solidaire et plus responsable.

**Entreprise d'assurance citoyenne et engagée**, la Macif construit depuis près de 60 ans cette relation de confiance durable fondée sur l'écoute, l'expertise et la qualité de services.

### DES OUTILS NUMÉRIQUES POUR FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN

Pour permettre à tous de faire vivre la solidarité dans les territoires, le groupe Macif s'est **s'associé au réseau d'experts Recherches & Solidarités**, acteur reconnu et apprécié dans le secteur pour lancer en mai 2017, Diffuz, une plateforme solidaire 100 % gratuite. Sa vocation ? Donner aux citoyens français le pouvoir d'agir en matière de solidarité en leur proposant une nouvelle forme de bénévolat plus flexible, autour de microdéfis à relever partout en France. Diffuz est une réponse concrète aux attentes des 40 % de Français qui ont envie d'agir. Soutenue par six grandes structures françaises solidaires (les Restos du Cœur, le Samusocial de Paris, le Secours populaire français, Unis-Cité, France Nature Environnement, et Unicef France), cette initiative permet la rencontre entre les citoyens et les associations.

